

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1985

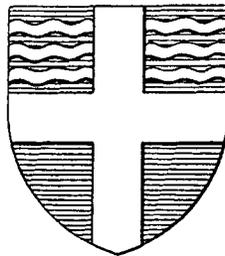
pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. — Compte de chèques postaux : 12-2827-6. — Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Pesée des nourrissons le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale (B.I.S.). — Route de Suisse 71. Téléphone 55 27 75.

Ouvert : mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.
vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Entraide familiale de Versoix et environs. — Président : M. Robert Piccot. — Responsable du placement : Mme Cornelia Herzer, téléphone 55 44 40.

Aide ménagère au foyer. — Centrale : rue des Vollandes 30, téléphone 36 12 10.

Placements familiaux. — Mme Muller, téléphone 20 86 65.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major :* Cap G. Alessi, tél. 55 16 53; Plt P. Marcuard, tél. 55 20 25; Lt F. Blanchard, tél. 55 24 57; Lt A. Falconnet, tél. 55 11 87.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1985

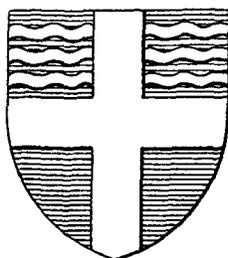
pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 mars 1983

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M ^{me} Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M ^{me} Falconnet Denise	1979
MM. Gelbe-Hausen Norbert	1985
Levrat Bernard	1967 et 1983
M ^{me} Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984

PARTI LIBÉRAL

M ^{mes} Genequand Sylvie	1985
Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

ENTENTE COMMUNALE

MM. Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

MM. Herbez Cédric	1983
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1985-1986

Président :	M. Michel Courtois
Vice-président :	M. Jean-Pierre Piccot
Secrétaire :	M ^{me} Liselotte Kraus-Gurny

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Conti Daniel, président; Genequand Sylvie, Jaeggli Michel, Levrat Bernard, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Picot Jacques, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Falconnet Denise, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Martinoli Joseph, Pouilly Léonard, Schmutz Pierre-Yves, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Gelbe-Haussen Norbert, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Picot Jacques, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Conti Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Falconnet Denise, Genequand Sylvie, Herbez Cédric, Jaeggli Michel, Kraus-Gurny Liselotte, Martinoli Joseph, Schneckenburger Janine.

Commission de l'environnement : Ferrero Claude, CA délégué; Courtois Michel, président; Falconnet Denise, Gelbe-Haussen Norbert; Genequand Sylvie, Herbez Cédric, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Schneckenburger Janine.

Commission d'étude des locaux sociaux et culturels : Ferrero Claude, CA délégué; Falconnet Denise, Herbez Cédric, Jaeggli Michel, Schneckenburger René, Zolliker Michel.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Bühler Joseph, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal), Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 24 avril 1983

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. Claude Ferrero (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport - Environnement.

M. Gérard Ramseyer (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. Pierre Wicht (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1985

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1985 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu dix séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté quatre séances internes de travail et d'information et cinquante-quatre séances des diverses commissions.

Nous mentionnons **les décisions les plus importantes**, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

29 avril 1985 :

- Crédits complémentaires de bouclage des comptes pour le collecteur d'eaux usées de Richelien et le concours pour une salle omnisports.
- Crédit pour la réfection d'un tronçon du canal des Usiniers.
- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1984 et des crédits supplémentaires.

14 mai 1985 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1984.
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1984.
- Acquisition de la propriété Ferrier au chemin Ami-Argand.
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal.

7 juin 1985 :

- Préavis au plan d'aménagement permettant la construction de la maison pour personnes âgées.

17 juin 1985 :

- Crédit pour la première étape de reconstruction des collecteurs d'égouts de l'avenue Louis-Yung et la réfection de la chaussée.

- Crédit pour la rénovation de la maison du Charron.
- Acquisition d'un immeuble à la rue des Dissidents.

23 septembre 1985 :

- Adoption du règlement du Conseil municipal.
- Crédit pour l'aménagement d'un local loué dans la tour III du Grand-Montfleury.

28 octobre 1985 :

- Crédits complémentaires pour des aménagements supplémentaires au centre sportif de La Bécassière en préparation.
- Nomination d'une commission chargée de mettre au point les rapports entre la Commune et la Musique municipale.
- Présentation du projet de budget communal pour 1986.

18 novembre 1985 :

- Adoption du budget 1986.
- Approbation du règlement du Mérite de la Commune de Versoix.
- Acquisition d'un véhicule pour le service du feu.

16 décembre 1985 :

- Acceptation de la démission d'un officier sapeur-pompier.
- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1984 de la Fondation communale Versoix-Centre.
- Crédit de Fr. 10.000,— en faveur de la sauvegarde des forêts de la Commune de Silenen (Uri).

17 février 1986 :

- Décidé le dépôt d'une requête préalable en autorisation de construire pour les études d'aménagement effectuées en raison du projet de route d'évitement du Bourg.
- Crédit pour couvrir les dépenses communales consécutives aux études de la route d'évitement du Bourg.
- Commande d'une œuvre d'art à installer à la place du Bourg.
- Crédit pour l'aménagement du port couvert de la Mairie.

24 mars 1986 :

- Crédit pour la construction des collecteurs d'égouts de l'avenue Théodore-Vernes.
- Crédit pour un tronçon de trottoir et piste cyclable à la route de Saint-Loup.
- Décision de contracter un emprunt de Fr. 2.000.000,— auprès de la Coopérative financière des communes genevoises.

Plusieurs changements sont intervenus au sein du Conseil municipal en 1985. Pour des raisons diverses, quatre conseillers ont donné leur démission : M. Pierre-Marie Salamin, qui a siégé depuis 1971 et présidé le Conseil en 1982-1983; M. Georges Jauslin, qui a siégé depuis

1979 et a présidé le Conseil en 1980-1981; Mme Lise Rey, entrée en 1982, et M. Alain Barde, entré en 1983. Le Conseil administratif regrette leur départ et renouvelle les remerciements qui leur ont déjà été adressés officiellement pour leur engagement et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la marche de notre collectivité locale.

A leurs successeurs, Mme Sylvie Genequand, MM. Norbert Gelbe-Hausen, Joseph Martinoli et Pierre-Yves Schmutz, nous souhaitons la bienvenue.

POLITIQUE RÉGIONALE

Versoix est une commune en expansion qui atteindra au début des années 90 les 10.000 habitants, ce qui lui conférera le statut de ville.

Sans attendre cette promotion toute symbolique, nous avons été amenés à développer, ces dernières années, des structures sociales et culturelles qui ont d'évidence renforcé notre caractère de centre régional, déjà prédestiné par l'importance de notre équipement scolaire, commercial et artisanal.

Nous constatons par exemple que plus du tiers des personnes qui fréquentent Ecole et Quartier, des instrumentistes de la Musique municipale, proviennent des communes qui nous entourent.

Dans un proche avenir vont se réaliser le centre sportif de La Bécassière, la résidence de Bon-Séjour, la route de contournement du vieux bourg, qui vont accentuer encore ce pouvoir d'attraction qui, certes, nous réjouit, mais auquel il faut se préparer.

Ceci nous conduit tout naturellement à être toujours davantage attentif à nos voisins, aux problèmes qui nous sont communs, et c'est pourquoi nous vous présentons maintenant le **Groupement des communes de la rive droite**. Créé il y a une vingtaine d'années, il réunit trois à quatre fois par an, en séances de travail, les magistrats des sept communes de la rive droite : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Grâce à ses études sérieuses, ses avis étayés et pondérés, il est devenu un **interlocuteur écouté** vis-à-vis de l'Association des communes genevoises et du Conseil d'Etat.

Mettant au point et défendant des **vues collégiales à l'échelon de la région**, il vient de se signaler par une analyse fouillée du problème des transports publics, routes et parking (voir plus loin la rubrique CFF).

Voisine du canton de Vaud, notre région entend maintenant jouer un rôle actif dans la concertation accrue qui s'amorce entre les Conseils d'Etats de Vaud et de Genève, et c'est dans ce sens que le Groupement vient d'écrire au gouvernement de notre canton.

En inaugurant ce nouveau chapitre dans les comptes rendus, nous affirmons notre volonté d'être en mesure, l'an prochain, de présenter ici un premier aperçu substantiel, profitable à Versoix, de ces négociations naissantes que nous saluons.

RELATIONS PUBLIQUES

Le 8 mai 1985, nous avons organisé une rencontre de tous les Versoisens ayant participé à la mobilisation de l'armée entre 1939 et 1945. Près de deux cents personnes ont pris part à une réception suivie d'un repas à la salle communale et ont reçu une médaille-souvenir. Cette manifestation, qui a été un grand moment de rencontre et d'intense émotion, a été honorée de la présence de M. le Conseiller d'Etat Alain Borner et de plusieurs officiers supérieurs genevois.

Les 11 et 12 mai 1985, dans le cadre de la fête d'inauguration des costumes de la Musique municipale, nous avons accueilli la Musique de la force aérienne tactique de Dijon, commandée et dirigée par le lieutenant Gillet. Nous avons également reçu par la même occasion le colonel Graff, attaché des forces armées auprès de l'Ambassade de France à Berne, et le major de Muralt, chef suppléant du protocole militaire fédéral.

Le 2 décembre 1985, le comité de l'Association des communes genevoises a tenu sa réunion mensuelle à Versoix sous la présidence de M. Jean-Jacques Portalès, maire de Satigny. A cette occasion, le comité a reçu une délégation de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) conduite par M. Simon Kohler, ancien président du Conseil national.

En novembre 1985, **Versoix a vécu des heures historiques** : le mardi 19, M. Ronald Reagan, Président des Etats-Unis, et M. Mikhail Gorbatchev, Secrétaire Général de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, se réunissaient à la villa « Fleur-d'Eau ». Les Versoisens ont pu être déçus de n'apercevoir les deux « grands » qu'au travers d'un important déploiement de forces de sécurité. M. Pierre Wicht, maire, a pu cependant les saluer lors d'une réception offerte par le Président de la Confédération à Genthod.

D'autres personnalités et groupements ont été reçus, parmi lesquels nous mentionnons :

- M. le Conseiller d'Etat Pierre Wellhauser, chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture, et ses proches collaborateurs lors d'une visite d'inspection en février 1985.
 - Le comité de la Société internationale de sauvetage du lac Léman, présidé par M. Roland Colli, de Versoix.
 - MM. Marcel Lacroix et Erhard Fischer, auteurs du livre « Versoix genevoise ».
-

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Construction, urbanisme et aménagement — Route d'évitement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques.

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Dans notre précédent compte rendu, nous faisons état de **l'étude d'organisation établie par l'Institut Battelle**. Le Conseil administratif, de son côté, a décidé l'engagement d'un collaborateur technique. En outre, M. Michel Morzier, responsable notamment de l'état civil et de la comptabilité, a donné sa démission avec effet au 30 juin 1985 pour reprendre la place de secrétaire général de la Commune de Plan-les-Ouates. Il a donc fallu pourvoir à son remplacement.

Nous tenons ici à remercier M. Michel Morzier pour son activité durant près de quinze ans au sein de notre administration communale. Il a vécu une période de grands développements de notre commune et participé à des modifications d'organisation, spécialement pour la comptabilité. Nous relevons aussi sa grande disponibilité dans des tâches accessoires et son bon contact avec le public.

Au début novembre, sont entrés en fonction :

- M. Jean-Daniel Guex, avec la fonction de chef du service technique des bâtiments et des travaux. Il a pour tâche principale de soulager les conseillers administratifs chargés des travaux et des bâtiments et reprendre les activités confiées au secrétaire général en l'absence de responsable technique. Il exerce une mission de coordination entre l'Autorité communale et les mandataires et entreprises.
- M. Eric Forestier, qui reprend les fonctions de M. Morzier, à l'exception de l'état civil, et déchargera le secrétaire général dans le domaine de la taxe professionnelle.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu engager deux collaborateurs déjà installés à Versoix et actifs dans divers groupements locaux.

A fin février 1986, Mme Josette Bobillier, en fonction durant seize mois, a quitté son emploi au secrétariat et sera remplacée dès le début juin. Nous la remercions pour son activité durant cette courte période.

Ces divers changements et absences ont provoqué des perturbations au sein de l'administration, déjà très chargée. Certains retards ont provoqué l'intervention des conseillers municipaux. Le Conseil administratif a déjà pris diverses mesures pour résorber les retards et étoffer le personnel du secrétariat.

L'équipe des cantonniers a été renforcée par l'engagement de M. Dominique Solimine, engagé sous contrat privé, qui avait déjà collaboré à titre de surnuméraire et remplaçant en 1985.

Pour la conciergerie de la nouvelle école de Montfleury II, nous avons fait appel à Mme Anne-Marie Seidler. Il s'agit d'une solution

transitoire durant les travaux de finition du bâtiment; d'autres dispositions devront être prises ultérieurement.

Comme chaque année, le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

Le compte budgétaire communal prend chaque année plus d'importance. Pour la première fois, en 1985, les **recettes ont dépassé la somme de dix millions de francs**. Cette augmentation régulière permet, d'une part, de faire face aux sollicitations de dépenses nouvelles ou en hausse et, d'autre part, de constituer un autofinancement pour une partie des investissements nécessités par une communauté en plein développement.

La préparation du budget annuel des recettes et des dépenses requiert beaucoup d'attention. Les renseignements fournis par le Département des finances sont étayés par des données réelles. L'évaluation de la valeur du centime additionnel, poste le plus important de nos recettes, reste toujours délicate, car il nous appartient de l'apprécier en nous fondant aussi sur nos propres renseignements. L'estimation du centime additionnel des personnes morales effectuée sur le plan cantonal ne correspond jamais à la réalité versoisienne. Nous préférons donc ne pas en tenir compte dans les prévisions budgétaires.

La communication du **produit des centimes additionnels** de l'année 1985 nous a, à nouveau, apporté une surprise agréable. Budgétisé à Fr. 136.000,—, soit pour un montant de Fr. 6.800.000,—, le produit a finalement atteint Fr. 7.899.674,—, soit Fr. 157.993,— par centime. Comme l'année précédente, les prévisions établies par le Département des finances ont été atteintes.

La **plus-value** globale de nos recettes 1985 s'établit à Fr. 1.463.000,— par rapport au budget. Les dépenses sont restées dans des proportions raisonnables en regard des prévisions. Les dépassements sont de l'ordre de Fr. 227.000,—, soit le 2,5 % du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 297.000,—.

Tout cela permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 1.483.900.— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 3.300.000,—.

Le compte budgétaire annuel boucle avec un excédent de recettes de Fr. 48.665,75.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 5,10 % en 1985, contre 5,14 % en 1984. Cette légère diminution confirme la tendance générale de réduction des taux.

Afin de faire partiellement face aux dépenses relatives aux nombreuses réalisations et acquisitions en cours, nous participons pour une somme de Fr. 2.000.000,— à l'emprunt public d'avril 1986 de la Coopérative financière des communes genevoises. Ce montant complétera nos disponibilités figurant au compte de réserve.

Dans ce chapitre, rappelons encore la **restructuration complète du plan comptable** qui entrera en vigueur en 1987 et dont le but principal est la séparation du budget de fonctionnement de celui des investissements. Les membres du personnel communal qui devront appliquer ces dispositions ont déjà participé à des cours de formation en automne 1985. Parallèlement à l'introduction du nouveau modèle de comptes, il est étudié, par l'Association des communes genevoises, la **mise en place d'un système informatique**. Les détails et le coût des appareils seront connus tout prochainement.

Fonds spéciaux

Comme chaque année, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le **fonds communal de bienfaisance** est toujours utilisé, dans le cadre de ses recettes courantes, pour résoudre des cas particuliers qui ne peuvent pas émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'**action du paquet de Noël**, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, a permis à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de condition modeste de recevoir un colis de victuailles lors des fêtes de fin d'année.

Le « **Fonds Livada** » dispose à fin 1985, intérêts accumulés compris, d'un capital de Fr. 3.725.818,80. La plus grande partie de ce fonds est prévue pour être utilisée à la construction de la Résidence de Bon-Séjour.

Construction, urbanisme et aménagement

Le fait principal de l'année 1985 en matière d'urbanisme est l'**étude du secteur de Versoix-la-Ville** effectuée par M. Jean-Marc Lamunière, architecte-urbaniste. Celui-ci s'est attaché à conserver à ce quartier un genre de constructions de faible volume, c'est-à-dire en restant dans les limites de la zone actuelle 4B. Tous les propriétaires concernés ont pu avoir un entretien avec l'architecte. Les plans ont fait l'objet d'une exposition publique à fin octobre. Suite à cette étude, quatre projets de construction ont déjà été présentés.

Le **Centre commercial du Grand-Montfleury** est déjà bien avancé et une partie des locaux est prête à être occupée.

L'**immeuble HLM de la Fondation communale Versoix-Centre** à Bon-Séjour est terminé. Les premiers locataires y sont entrés en février 1986.

Le projet de petits immeubles sur la campagne « Fleur-d'Eau » à Versoix-la-Ville n'a toujours pas débuté.

L'important projet de construction « Les Conifères », sis entre la route de Sauverny, le chemin Ami-Argand et les voies CFF, a subi un important retard et n'a toujours pas démarré.

En ce qui concerne les propriétés communales, le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire à la **rénovation de la « Maison du Charron »** à la rue des Moulins. Les travaux doivent débuter en juin.

En 1985, la commune a fait l'**acquisition de la propriété des consorts Ferrier**, au chemin Ami-Argand, pour le prix de Fr. 2.000.000,—. Il s'agit principalement d'un bâtiment très ancien, de valeur historique puisque le savant Ami Argand y a créé sa fabrique de lampes selon les lettres-patentes délivrées par le roi de France Louis XV le 7 janvier 1787. Le terrain est contigu à la parcelle que possède déjà la commune et sur laquelle sont construits les deux pavillons scolaires. Nous devenons ainsi propriétaires d'une vaste parcelle dans un lieu très centralisé. Aucune affectation précise n'est encore prévue pour le bâtiment.

Il sera fait état dans un chapitre spécial du projet de la maison pour personnes âgées.

Route d'évitement du Bourg

Une nouvelle fois, nous relevons que **rien n'a avancé sur le terrain** en ce qui concerne les travaux proprement dits. Le projet de loi ouvrant les crédits nécessaires n'a pas encore été transmis au Grand Conseil.

Cependant, à la suite d'interventions communales fermes, nous avons obtenu du chef du Département des travaux publics l'assurance que **le projet est toujours d'actualité** et qu'il n'a été mis en veilleuse que pour des raisons financières, le programme des grands travaux de l'Etat étant actuellement très chargé.

D'après ce programme, nous pouvons espérer un démarrage en 1987.

Du côté communal, la Commission d'études techniques de la route d'évitement du Bourg (CETREB) a avancé ses travaux. Elle a pu durant l'hiver soumettre ses études aux services cantonaux et aux propriétaires concernés.

Police et circulation

Nous relevons, comme chaque année, que les problèmes auxquels nous sommes le plus souvent confrontés se rapportent à des questions de circulation routière, de parage des véhicules, d'interdictions et de signalisation. Les demandes qui nous sont présentées sont examinées conjointement avec la gendarmerie et le Service cantonal de la circulation.

Nous pouvons aussi répéter que le problème majeur de la circulation dans le bourg reste lié à la construction de la route d'évitement.

Le **projet de parking souterrain** de 400 places, entre la place Charles-David et le chemin César-Courvoisier, dont l'étude a été entreprise en été 1984, est resté au point mort durant l'année écoulée. Les contacts ont cependant été repris entre les divers intéressés au début 1986.

Durant l'année dernière et encore maintenant, la circulation reste perturbée par le chantier de reconstruction du pont de la route de Sauvigny.

Au **poste de gendarmerie** de Versoix, le maréchal Gilbert Yerly a pris sa retraite et a été remplacé au début 1986 par le maréchal Maurice Cruchon, à qui nous souhaitons la bienvenue. Avec l'ensemble de ses collaborateurs, il continue à porter attention aux problèmes que nous lui soumettons.

Etat civil

Il a été célébré soixante-neuf mariages (septante-quatre en 1984), enregistré vingt-deux décès (seize en 1984) et aucune naissance (idem en 1984) à Versoix, du 1er janvier au 31 décembre 1985.

Durant la même période, vingt-quatre naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi trente nouveaux Versoisien.

Notre service d'état civil a délivré cent soixante-six actes durant l'année 1985.

Il a été procédé à trente-sept inhumations dans notre cimetière, dont dix incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de neuf nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1984 et le 31 décembre 1985 :

	1984		1985	
Total		8468		8693
soit :				
genevois		2267		2336
confédérés		3233		3308
étrangers		2968	8468	3049
				8693
se répartissant :				
— hommes				
genevois	1044		1084	
confédérés	1452		1475	
étrangers	1579	4075	1628	4187
— femmes				
genevoises	1223		1252	
confédérées	1781		1833	
étrangères	1389	4393	8468	1421
				4506
				8693

Routes — CFF — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et port — Sports, stades et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale — Patrimoine.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes

La **route d'évitement du Bourg de Versoix** vient de prendre place dans le plan quadriennal de trésorerie de l'Etat de Genève. Ce projet est donc passé du moyen au court terme.

L'attente de cette réalisation interdit tout chantier routier communal de grande envergure.

Pendant l'année sous référence ont néanmoins été conduits une douzaine de chantiers pour un montant global de Fr. 233.000,—. Il s'agit pour l'essentiel d'une reprise du chemin du Vieux-Port à proximité de la buvette de Port-Choiseul, de la création d'un cheminement piéton le long du chemin de Montfleury, d'un reprofilage du chemin des Rouvières ainsi que toute une série de réfections ponctuelles d'entretien.

Le chantier de la **route de Sauverny** et de son passage par-dessus la voie CFF, conduit par l'Etat de Genève, n'a pas encore trouvé d'issue concrète. Les travaux, arrêtés en automne 1984, ont repris, mais la réouverture de ce pont au trafic n'est attendue que pour l'été 1986.

Nous nous sommes préoccupés de la pollution causée au lac par les produits de **salage des routes**. Cependant, les analyses scientifiques conduites par le Service cantonal d'écotoxicologie permettent de constater que les produits de substitution à l'habituel « sel » sont encore plus nocifs, voire inopérants. Dès lors, l'interrogation subsiste : doit-on poursuivre le salage des routes en hiver au risque d'accroître la pollution du lac ?

La **route de la Bâtie** a été reprise au niveau de ses écoulements dans le cadre des travaux de la pisciculture cantonale.

Une nouvelle artère a été créée pour desservir le lotissement de l'ancienne propriété Van Leisen : le **chemin de la Vigne-Noire**. Il s'agit d'un cheminement de caractère privé.

Un chantier routier peut cependant être qualifié d'important : celui de l'**avenue Louis-Yung**, partie supérieure. Devisée in globo à Fr. 997.000,—, dont la moitié de travaux routiers, cette réfection est essentiellement due à des problèmes d'assainissement. Cette artère avait été élargie en 1962 et un nouveau tapis de roulement avait été posé en 1968. Ce projet a fait l'objet d'un vote du Conseil municipal le 17 juin 1985, les travaux ont débuté en septembre 1985, ils doivent être terminés au début de l'été 1986. La seconde étape des travaux de l'avenue Louis-Yung est envisagée pour 1987/88.

CFF

Créé à l'initiative de la Commune de Versoix au printemps 1985, le « **Groupe de travail transports publics, routes et parkings** » du Groupement des communes de la rive droite du lac a commencé ses travaux le 3 juin 1985 et les a terminés le 16 janvier 1986. En ce qui concerne les CFF, le groupe de travail constate que les transports par chemin de fer paraissent largement secondaires dans les préoccupations de l'Etat, la desserte des communes de la rive droite étant elle-même prise en compte bien après les liaisons Genève-Annemasse, Genève-La Plaine ou Cornavin-Cointrin. Le groupe de travail s'est également penché sur la pauvreté de ce service public aux heures de pointe. Le Groupement des communes de la rive droite du lac a donc demandé en février 1986 au Conseil d'Etat d'obtenir des CFF une cadence de trente minutes aux heures de pointe entre Nyon et Genève, de conserver la totalité des haltes et gares genevoises, de participer financièrement à la réalisation de parkings à proximité des stations et enfin de créer les conditions favorables à l'instauration d'une communauté tarifaire CFF/TPG. Le contact avec l'Etat de Genève est donc pris.

Nous avons demandé aux CFF d'installer un **parking** sur leur parcelle le long de la voie ferrée entre la gare et la gare marchandises. Ils ne s'opposent pas à cette idée. Enfin, nous avons accepté, au titre des bonnes relations entretenues avec les CFF, de participer financièrement à la réfection de la **barrière** longeant l'avenue Adrien-Lachenal. Notre accord date de septembre 1985, à ce jour les CFF n'ont pas encore entrepris les travaux.

En ce qui concerne la **halte de Pont-Céard**, nous avons accédé au vœu exprimé par un certain nombre d'usagers et muni sur les côtés cette halte d'une cloison vitrée.

Assainissement

Nous sommes parvenus le 26 novembre 1985 à un accord avec la Commune voisine de Mies pour que le collecteur reprenant les eaux de ruissellement du **Centre sportif** puisse se jeter dans le nant de La Bécassière, sis sur territoire vaudois. Nous remercions les Autorités de la Commune de Mies pour l'objectivité de leur étude et l'amabilité des contacts qu'ils nous ont ménagés.

Sur le plan de l'assainissement, c'est l'opération de l'**avenue Louis-Yung**, tronçon supérieur, qui retient l'attention. Comme indiqué ci-avant, il s'agit d'un chantier de plus d'un demi-million; ouvert en été 1985, il doit s'achever pour le début de l'été 1986. Parallèlement à ce chantier, plusieurs propriétaires privés ont dû se raccorder au moyen d'un collecteur commun privé. L'étude de ce problème est conduite par les ingénieurs mandatés de la Commune de Versoix qui, comme elle en a pris l'habitude, offre à bien plaisir ses bons offices pour trouver des solutions acceptables pour chacun.

L'assainissement du hameau du **Château des Chavannes**, à Sauvigny, est à nouveau à l'ordre du jour. Nous avons offert nos

bons offices, là également, pour tenter de trouver une solution globale acceptable. C'est cependant un dossier en cours, dont l'issue pratique ne doit pas être attendue avant le printemps 1987.

Comme indiqué l'an dernier, nous sommes entrés en négociation avec la Commune de Genthod pour le raccordement du collecteur privé desservant le quartier des « **Nays** ». La volonté des deux communes d'arriver à un accord amiable et global a fait l'objet d'une convention datée du 8 mars 1986.

Le dossier des collecteurs de l'**avenue Théodore-Vernes** a reçu une impulsion définitive. Le Conseil municipal a en effet voté le 24 mars 1986 notre projet, qui prévoit des travaux d'assainissement pour Fr. 412.000,— et des travaux routiers pour Fr. 330.500,—. On notera que la réalisation de ces collecteurs permet d'envisager l'avenir du canal de Versoix avec une certaine sérénité, dans la mesure où ce collecteur est apte à reprendre au besoin le bassin versant de la rive gauche du canal de Versoix dans le secteur de l'avenue Louis-Yung.

L'assainissement du quartier des **Buissonnets et de Joli-Port** est également à l'ordre du jour. Réglé de manière privée, il doit être remis en état et, là également, les bons offices de la Commune de Versoix sont requis. Les négociations en cours pourraient déboucher sur une reprise par la Commune d'un nouveau collecteur, réalisé cependant aux frais des propriétaires.

L'assainissement de **Versoix-la-Ville** est partiellement réglé par l'épine dorsale sise dans le sous-sol de l'avenue Choiseul et dans une certaine mesure par les collecteurs suivant le tracé de la route de Suisse. Une épine dorsale supplémentaire, sise dans l'assiette du chemin Pré-Colomb, est d'ores et déjà envisagée, l'année sous référence n'ayant cependant été consacrée qu'à des contacts préliminaires.

A l'issue de ce chapitre, nous tenons à remercier les propriétaires privés des relations cordiales qu'ils ont ménagées à notre administration ainsi qu'à nos ingénieurs mandatés. Des remerciements particuliers vont également aux organes compétents de l'Etat de Genève qui nous accordent dans le domaine de l'assainissement une collaboration exemplaire.

Voirie

Le tableau ci-dessous vous renseigne sur l'évolution enregistrée dans le domaine de la **destruction des ordures**.

Année	Tonnage	Coût
1976	1631 tonnes	Fr. 137.000,—
1983	2518 tonnes	Fr. 239.000,—
1984	2654 tonnes	Fr. 265.000,—
1985	2887 tonnes (+ 9 %)	Fr. 288.705,—

On note que par rapport aux hausses des années précédentes, la hausse 1985 est nettement plus significative.

Dans le domaine de la **récupération du verre**, le tableau se présente de la manière suivante :

Année	Tonnage
1981	58 tonnes
1982	69 tonnes
1983	73 tonnes
1984	75 tonnes
1985	90 tonnes (+ 20 %)

Nous pouvons faire au sujet du verre la même remarque qu'en ce qui concerne la destruction des ordures. Rappelons qu'il s'agit d'une opération « blanche » pour la Commune, le coût de location et levées des containers étant grosso modo compensé par le tonnage du verre qui n'est pas détruit avec les ordures ménagères. Mentionnons enfin qu'une nouvelle convention se dessine. Elle devrait porter tant sur les sortes de verres à récupérer que sur le mode de récupération.

Nous ne sommes pas encore passés au stade de la récupération **d'autres déchets**. En effet, les données scientifiques sont, dans le domaine de l'aluminium par exemple, contradictoires, de sorte qu'il est prématuré d'adopter en conscience une politique ou une autre. Néanmoins, notre intention est toujours aussi marquée de nous intéresser à toute mesure de nature à protéger notre environnement.

Vous trouverez sous la rubrique « environnement » un intéressant projet de valorisation des détritrus ménagers et de jardins.

Comme déjà indiqué dans le passé, nous préférons doter notre **service des travaux** d'un matériel efficace plutôt que de trop le renforcer sur le plan du personnel. C'est ainsi qu'il a été équipé le 28 août 1985 d'une nouvelle jeep Land-Rover six cylindres, opérationnelle tant comme véhicule de transport que comme véhicule tracteur ou encore comme engin de déneigement.

Cours d'eau, plage et port

Le **canal de Versoix** a fêté le 31 août 1985 le bi-centenaire de sa création. L'événement a été salué par une manifestation modeste, certes, mais cordiale et sympathique le long de ce cours d'eau. Dans le cadre des travaux conduits par l'Etat de Genève à sa pisciculture, nous avons entrepris le premier de toute une série de travaux sectoriels de peu d'envergure, mais indispensables à la survie du canal de Versoix. Il s'est agi en l'occurrence de la réalisation d'un déversoir. L'étude complète de ce cours d'eau s'est poursuivie pendant toute l'année sous référence. C'est ainsi qu'a été mise sur pied une convention provisoire d'entretien avec l'Etat de Genève et qu'a été dressé un catalogue de tous les points géographiques où une intervention est envisagée. Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de petits chantiers, dont certains néanmoins sont plus importants : le passage du canal de Versoix sous la route de Sauvigny et le déversoir du Fer-à-Cheval (Nant de Culparis). Nous dirons — mais nos concitoyens l'auront sans doute deviné — que nous vouons à ce cours d'eau une tendresse

particulière. Il est, avec la promenade qui le longe, l'un des fleurons du patrimoine naturel de notre Commune et, à ce titre, il nous paraît normal de lui consacrer notre meilleure attention, même si nous devons d'ores et déjà envisager un coût financier global élevé : on ne travaille pas un cours d'eau bi-centenaire comme une autoroute.

La réfection du « **bief de la Versoix** » ou « **canal des Usiniers** » s'est achevée en été 1985, le vote du Conseil municipal remontant au 29 avril 1985. Conduits avec la bienveillante collaboration des propriétaires bordiers, ces travaux ont en définitive coûté Fr. 93.000,—, soit grosso modo 25 % de moins que devisés.

Membre de l'Association pour la Sauvegarde du Léman, nous avons participé avec intérêt le 18 octobre 1985 à la journée mise sur pied par cette association et consacrée à l'état actuel du **Léman**. Cette collaboration attentive nous paraît, momentanément, être le seul moyen pour sauvegarder une situation à laquelle nous tenons tous.

Grâce à une initiative de l'Etat de Genève, il est dorénavant possible de suivre le cours de **la Versoix** depuis La Tourne jusqu'à la Papeterie de Versoix. Nous saluons avec plaisir la réalisation de ce tronçon supplémentaire de sentier pédestre.

Le succès obtenu par la **plage de Port-Choiseul** est régulier. A chaque ouverture, une séance de travail avec le garde-plage permet de mettre en exergue une vingtaine de problèmes importants qui, presque tous, trouvent à bref délai une solution. Cette exploitation communale sur un terrain presque en totalité cantonal pourrait donner lieu à moult difficultés. Il n'en est rien de par l'aspect pratique et concret de nos relations, ce dont nous sommes très heureux. Nous avons amélioré en juillet 1985 le problème du ramassage des ordures dans ce secteur. On notera enfin que la convention liant notre Commune à l'Etat de Genève et relative à l'exploitation de la plage, obsolète et caduque, est toujours provisoire, ce qui prouve bien que les problèmes se règlent sur le terrain et non sur le papier.

Le Conseil municipal a voté le 17 février 1986 un crédit de Fr. 120.000,— pour l'aménagement du **port couvert** de la Mairie, attendant au local de la Société de Sauvetage, pour l'abri d'une unité de sauvetage rapide. Les travaux ne sont cependant attendus que pour l'hiver 86/87, en période de basses eaux.

L'ensemble des autres projets lacustres est en sommeil, qu'il s'agisse d'une extension du quai de Versoix ou de la réalisation d'un nouveau port dans le secteur de l'embouchure de la Versoix.

Sports, stades et emplacements de sport

Le **centre sportif de La Bécassière** est enfin entré dans sa phase de réalisation concrète. L'autorisation de construire a été obtenue le 31 mai 1985. Le projet réserve l'implantation dans ce périmètre de jardins familiaux, une décision à ce sujet particulier étant néanmoins du ressort du Conseil municipal. Le 13 août 1985, une opposition du WWF était retirée.

Le 28 octobre 1985, le Conseil municipal votait deux crédits complémentaires destinés, pour le premier, à la création de locaux administratifs dans le bâtiment du centre sportif et, pour l'autre, à réserver pour le futur la réalisation d'un stand de tir à air comprimé sous les gradins du court central de tennis. Il s'agissait de crédits de Fr. 200.000,— et de Fr. 40.000,—. Les adjudications, essentiellement pour le génie civil et le gros œuvre, intervenaient dès début avril 1986. Le 27 mars 1986 arrivait l'autorisation de construire supplémentaire pour l'appartement de fonction et les locaux administratifs. Par contre, ont débuté dès janvier 1986 les travaux d'amenée d'énergie sur la parcelle du centre sportif de La Bécassière.

Ainsi, après avoir beaucoup causé et écrit, nous pouvons enfin creuser et bâtir, ce n'est pas une mince satisfaction.

L'entretien du **stade de Champs-Pauvres** se poursuit avec les conseils désintéressés et particulièrement judicieux de M. G. Meylan, conseiller horticole cantonal. Relevons ici combien cette collaboration est utile et sympathique. En 1985, les travaux d'entretien ont coûté Fr. 14.350,—, dépense dans la moyenne des frais d'entretien de cette aire, frais d'arrosage et de tonte non compris.

Le **terrain B du chemin de Dessous-Saint-Loup** était devenu totalement impraticable. Il faut préciser qu'il est employé de trois à quatre heures chaque soir en semaine, par n'importe quel temps. Aucun terrain engazonné ne supporte un tel rythme d'utilisation. Il a donc été modifié, une surface de 45 × 55 mètres a été réalisée en stabilisation mi-dure (méthode communément appelée « terre battue »). C'est une dépense de Fr. 65.000,— exposée en juin 1985, mais permettant au FC Versoix et son école de sport d'attendre les nouveaux terrains de La Bécassière dans des conditions de praticabilité et de sécurité convenables.

Le **parcours sportif de la Commune de Versoix**, inauguré en octobre 1973, a donc connu sa douzième année d'existence. Son entretien courant s'est limité à des travaux légers et sectoriels de recharge de la piste. C'est une dépense de Fr. 4000,— qui revient annuellement dans nos comptes. En 1985, suite au désistement des « Grands Magasins La Placette », les vingt et une stations d'exercice ont changé de look : les panneaux portent dorénavant les couleurs de la Commune de Versoix et deux vastes panneaux d'information au départ du parcours indiquent aux sportifs les précautions d'échauffement à prendre avant de s'engager sur ce parcours d'exercices. Le coût de la modification des panneaux atteint Fr. 5350,—.

Notre **concept de politique sportive communale** a connu sa seconde année d'existence. C'est ainsi que les écoles de sport des différents clubs sportifs communaux ont reçu pour la tranche d'âge 7-13 ans un subventionnement de Fr. 17.529,— et pour la tranche d'âge 14-20 ans un subventionnement de Fr. 4413,—. Pour cette dernière classe d'âge, la Confédération, de son côté, a versé un montant de Fr. 11.616,—. Deux jeunes sportifs versoisiens qualifiés pour les Universiades de Kobé (Japon), ainsi que d'autres opérations ponctuelles de soutien ont déterminé un subventionnement spécial de Fr. 3000,—. La première

équipe féminine du Versoix-Basket, qui joue au plus haut niveau suisse, bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 10.000,—. En conclusion, le sport versoisien a touché pendant l'année sous référence un subventionnement total de Fr. 46.558,—, dont le 25 % provient de la Confédération. Dès l'année prochaine, ce soutien sera complété par l'aide cantonale.

Enfin, il convient de rappeler que nous avons conduit en 1983 un concours d'architecture visant à la réalisation d'une **salle omnisports** dans le périmètre du complexe scolaire Lachenal. Ce concours a trouvé son épilogue avec la proclamation des résultats en janvier 1984. Le Conseil municipal a voté le 29 mai 1985 un crédit complémentaire et final relatif à cet objet. Nous rappelons que dans notre plan décennal présenté en 1983, cette réalisation prend place dans la législation 1987-1991.

Sociétés locales

Au risque de nous répéter, nous ne cacherons pas nos sentiments d'émerveillement devant la densité de l'activité déployée par les nombreuses sociétés locales de Versoix.

Les sociétés sportives sont toujours au nombre de quatorze. Les faits saillants de leurs activités sont les suivants :

- Le **Ski-Club** a organisé le 30 août la Fête du Bourg par un temps splendide. Il a bénéficié d'un succès populaire.
- L'**Association des cavaliers de la région de Versoix** a mis sur pied pour la première fois le 10 novembre 1985 un rallye sous forme de jeux équestres.
- La **Société lémanique des courses de lévriers** a eu l'honneur d'organiser, pour la troisième fois, les championnats d'Europe des courses de lévriers, les 14 et 15 septembre 1985. Malgré un avenir incertain en raison de ses installations sur un terrain dont elle n'est pas propriétaire, cette société fait preuve d'un dynamisme remarquable.
- Le **Versoix Badminton-Club**, entraîné dorénavant par un membre de l'équipe suisse, connaît un essor réjouissant. Il est confronté aux problèmes d'occupation des salles, en particulier pendant les week-ends et en période de vacances scolaires. Il a néanmoins mis sur pied les 11 et 12 janvier 1986 le championnat genevois de badminton... après avoir remporté en 1985 la Fête intersociétés.
- Le **Club nautique de Versoix**, de stature nationale et européenne sinon mondiale par la valeur des titres que remportent ses sociétaires, déploie une activité particulièrement féconde. Il a mis sur pied le 15 mai 1985 le championnat suisse international des Stars, sa section de ski nautique est devenue opérationnelle, il a fêté le 26 septembre 1985 le second titre mondial des 5,5 mètres de MM. Durr, Vouga et Homberger, ainsi qu'un peu plus tard le prestigieux titre mondial en 6 mètres de MM. Durr, Imhof, Stern, Veuthey et Balestra, il projette d'envoyer un sociétaire aux Jeux Olympiques

de Séoul, il met sur pied un concept de politique sportive, bref, nos marins inscrivent chaque année à leur calendrier son pesant de titres prestigieux et d'organisations d'envergure, pour notre plus grand plaisir.

- Le **Versoix-Basket** se porte bien. Sa première équipe féminine fait bonne figure en ligue nationale A, sa première équipe masculine caracole en tête du classement de première ligue régionale et son ascension en première ligue nationale est d'ores et déjà acquise. Pendant l'année sous référence, notre club de basket a néanmoins connu d'importantes difficultés structurelles et financières déterminées avant tout par les déplacements considérables imposés à ses équipes. M. J. Gander a pris le relais de M. D. Hecquet à la présidence. En outre, le Versoix-Basket a accueilli le 30 août 1985 une équipe yougoslave en match de préparation de la Coupe d'Europe que disputait cette dernière. La haute tenue de notre club de basket ne doit cependant pas masquer le fait que son avenir passe partiellement par une nouvelle salle omnisports à Versoix.
- Le **FC Versoix** a mis sur pied les 15 et 16 juin 1985 un important tournoi junior, les équipes étrangères ayant été accueillies à la Mairie.
- A la **SFG Versoix**, la présidence a également changé de main, M. C. Genequand succédant à M. M.-H. Mettaz.
- Le **Versoix Model-Club** est à la recherche d'une piste pour buggies. Il a d'autre part la satisfaction d'avoir reçu, pour l'inauguration de son aérodrome le 2 juin 1985, un dépôt de matériel à proximité immédiate de ses installations.
- Comme déjà indiqué, le projet de la **Société de sauvetage** d'achat d'un bateau rapide d'intervention avec création d'un port au niveau de la Mairie a trouvé son issue avec le vote du Conseil municipal du 17 février 1986.

La **Fête intersociétés**, mise sur pied le 30 août 1985 dans le cadre du bi-centenaire du Canal de Versoix et de la Fête du Bourg, a connu un vif succès. Organisée à titre exceptionnel par la Commission des sports du Conseil municipal, elle a vu la victoire du Versoix Badminton-Club.

Le **mérite sportif 1985** a été attribué le 4 février 1986, à titre individuel, à Mme V. von Gruningen-Caillat. Elle est la doyenne des professeurs suisses de ski et a fêté en 1985 ses cinquante ans d'enseignement sportif. Par équipe, le mérite sportif a été attribué à MM. C. Balestra, M. Stern et H. Imhof, champions du monde à bord de « Junior » en avril 1985 à Cannes au championnat du monde des 6 mètres. Enfin, des distinctions sont allées à M. G. Chappuis, « skieur de l'impossible » et auteur à vingt ans de deux premières importantes dans le domaine du ski extrême, ainsi qu'à M. P.-A. de Blaireville, membre versoisien de l'expédition au Lhotse Shar dans la chaîne de l'Himalaya et de plusieurs expéditions par la suite. Par équipe, des distinctions sont allées à MM. Durr, Vouga, Veuthey et Homberger, tous

déjà détenteurs du mérite sportif, mais à nouveau champions du monde de yachting. A l'issue de cette cérémonie, en neuf ans d'existence, le mérite sportif de la Commune de Versoix a été attribué trente-huit fois, il a honoré dix champions du monde, cinq champions d'Europe, douze champions de Suisse et deux champions romands, ce qui montre toute la valeur de cette distinction versoisienne.

Agriculture

L'affaire des « **Jardins familiaux** » a trouvé un épilogue malheureux. Nous avons recouru contre une décision du Département des travaux publics refusant une requête en autorisation de construire, ceci à fin 1984. Le 21 mai 1985, la Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses a rejeté notre recours. Sa décision était basée essentiellement sur un problème de zone, sans référence aucune aux contradictions de l'Etat de Genève et au principe même de la bonne foi de la Commune de Versoix. Nous avons donc déposé le 28 juin 1985 un recours au Tribunal administratif. Cette instance a rendu son jugement le 19 février 1986. Cet arrêt ne confirmait pas la décision de la Commission de recours et retournait le dossier à l'ensemble du Conseil d'Etat. Ce dernier s'empressait, le 10 mars 1986, de communiquer qu'il n'entendait pas proposer une modification de zones au Grand Conseil pour permettre cette réalisation, nous renvoyant ainsi à la case départ. Le projet a donc été abandonné, un recours au Tribunal fédéral n'ayant pas de sens. Pour mémoire, nous nous bornerons à rappeler que cette affaire a vu le jour en mars 1975, que ce projet a été sérieusement relancé en avril 1980 et qu'il a donc ainsi fallu six ans d'efforts pour que la bonne foi de la Commune de Versoix soit certes reconnue, mais sans résultat concret *sur le terrain*.

Une décision d'implantation ailleurs d'une nouvelle zone de jardins familiaux incombe au Conseil municipal.

Forêts

L'opération de fourniture gratuite d'un **sapin de Noël** aux associations de quartiers s'est poursuivie. Cependant, notre stock est épuisé. Cette opération ne pourra se poursuivre l'an prochain qu'avec l'aide du Département de l'intérieur et de l'agriculture.

Le **refuge forestier** sis au départ du parcours sportif de la Commune de Versoix a été inauguré le 21 juin 1985. Rappelons qu'il s'agit d'une réalisation de la Commune de Versoix et de l'Etat de Genève.

Le patrimoine forestier communal est désormais sauvegardé par l'action des bûcherons MM. M. Delétraz et A. Favre. Ils travaillent sur la base du plan de gestion sylvicole établi en mai 1981 par M. Y. de Garrini et sous la conduite des organes compétents du Département de l'intérieur et de l'agriculture.

Cimetière

« **L'affaire Mosciski** » a enfin trouvé un épilogue. Par décision du 14 mars 1984, nous avons octroyé aux époux Mosciski (M. I. Mosciski, décédé le 2 octobre 1946, fut Président de la Pologne) une concession sans limite de temps et à titre gratuit au cimetière de Versoix. Par une décision d'août 1985, le Conseil d'Etat a rejeté un recours déposé par l'exécutrice testamentaire de l'épouse de l'ex-Président en vue d'un rapatriement des dépouilles en Pologne.

Décoration florale

Notre slogan n'a pas changé : « Fleurir votre Commune, c'est fleurir votre vie ». Le **concours 1985** a été remporté, en catégorie « immeubles », par M. B. Cancian, et en catégorie « maisons individuelles », par M. G. Buffat. Ce dernier avait également obtenu une distinction sur le plan cantonal. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour réitérer nos remerciements aux membres bénévoles du jury et à toutes celles et ceux qui se donnent la peine de fleurir notre Commune.

La Commune de Versoix a aussi participé à l'exposition « Fleurs et Campagne » de Lullier. Son stand, inspiré de « La Jeanne », l'antique pompe de notre compagnie de sapeurs-pompiers, a connu un vif succès.

Patrimoine

Le 23 septembre 1985, le Conseil municipal a accepté notre proposition d'allouer un budget de Fr. 25.000,— à l'éclairage des **lieux de culte**. C'est ainsi que pour Noël ont pu être éclairés et mis en valeur l'église catholique et le temple protestant, bâtiments datant de 1839 et 1857. C'était pour les Autorités communales une manière d'affirmer leur attachement au patrimoine local, tout en confirmant que la concorde entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques règne en toute fraternité à Versoix.

Ecoles — Bâtiments communaux — Activités culturelles — Bibliothèque — Actions sociales — Jeunesse — Etablissement pour personnes âgées — Service du feu — Protection civile — Environnement.

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Ecoles

A la demande de la direction de l'enseignement primaire, **deux nouvelles classes** ont dû être ouvertes à la rentrée d'automne 1985. Elles ont trouvé place, dans les délais imposés, dans le nouveau bâtiment scolaire de Montfleury.

A fin mars 1986, l'**effectif total** des classes enfantines et primaires s'élevait à 793 (23 de plus que l'année précédente) et les 41 classes se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	4 classes enfantines 10 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury I	4 classes enfantines 9 classes primaires
— Ecole de Montfleury II	2 classes enfantines
— Ecole de Bon-Séjour	5 classes primaires

Les **élèves non domiciliés à Versoix** sont actuellement au nombre de 46 (nombre en nette baisse depuis deux ans), dont 26 venant de Chavannes-des-Bois (moins 2), 15 d'autres communes vaudoises, 1 de France et 4 de communes genevoises voisines.

Le déroulement de la **Fête des promotions** mis sur pied en 1984 a été renouvelé en 1985. En raison de l'importance des participants à la cérémonie réunissant les élèves de 6e année avec leurs parents, il a été indispensable de réintégrer la grande salle pour pouvoir accueillir chacun. Les productions de groupes des élèves purent s'y dérouler dans un cadre plus large et mieux adapté. Le repas-buffet des enfants et de leurs familles, organisé de manière impeccable par les sapeurs-pompiers, a confirmé le succès de la formule adoptée l'année précédente. La fête du dimanche après-midi, qui est le grand rassemblement de la population versoisienne dans une ambiance détendue, conserve son caractère populaire et il semble bien que sa raison d'être n'est plus contestée.

Après une carrière très appréciée de vingt-cinq ans à Versoix, Mme Marie-Hélène Cavin a quitté l'enseignement; nous la remercions cordialement pour tout ce qu'elle a donné à nos enfants et lui souhaitons une heureuse retraite.

Au printemps 1985, nous avons eu le plaisir d'accueillir **une classe de Montélimar (France)**, sur l'initiative de M. Daniel Sandoz; nous encourageons vivement ces rencontres, si enrichissantes pour toutes les personnes concernées : enfants, parents, enseignants et communautés locales.

En juin 1985 ont été grandioisement fêtés deux anniversaires. Les 7, 8 et 9, ce furent les joyeuses **fêtes des dix ans du Collège du cycle d'orientation des Colombières**, qui auront laissé un souvenir inoubliable.

Honorées par la présence des hautes Autorités genevoises, M. le Président André Chavanne en tête, elles se sont terminées de façon originale : une course de caisses à savon comptant pour le championnat suisse.

Un très grand merci aux infatigables et inventifs organisateurs.

Le 22, c'était le **Collège du Léman** qui marquait, d'abord solennellement, ensuite dans la liesse, ses **vingt-cinq ans d'existence**.

Les nombreux invités présents n'oublieront jamais l'extraordinaire conférence sur la mythologie grecque d'Hans Erni, illustrée d'une vingtaine de merveilleux dessins qui jaillissaient sous la main géniale du grand artiste.

Nous aimerions dire ici à M. Francis Clivaz, directeur-fondateur, et à tous ses collaborateurs, combien nous sommes fiers de leur collège, la plus grande entreprise de Versoix, certes, mais tout d'abord un remarquable centre d'enseignement privé.

Il est de notre devoir de relever les **excellents rapports** qui existent entre les Autorités et le personnel communal, d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de Versoix, d'autre part. Les relations sont aussi excellentes avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

Le **restaurant scolaire** a un succès toujours accru, et ce sont souvent plus de soixante enfants qui le fréquentent. Cela va nous obliger à agrandir le réfectoire en empiétant sur la pièce voisine, heureusement disponible.

Nous apprécions le travail responsable des six convoyeuses qui entourent les enfants pendant les déplacements depuis les six centres scolaires.

Nous remercions les fidèles Versoisien et Versoisiennes qui assument bénévolement, avec chaleur, la préparation et le service des repas. Nous invitons derechef tous nos concitoyens à venir étoffer leurs rangs; ils ne le regretteront pas.

Bâtiments communaux

L'entretien de l'important parc de bâtiments communaux est assuré avec soin, année après année, ce qui permet d'éviter, sauf cas de rénovation, d'importantes dépenses ponctuelles.

Nous mentionnerons toutefois une nouvelle étape dans l'amélioration de la **sonorisation à la salle Lachenal**, pour environ Fr. 30.000,—,

et le rafraîchissement, pour un coût modique, des locaux loués à l'ancienne poste, les heures de travail ayant été effectuées bénévolement par une équipe d'Ecole et Quartier, utilisateur principal, à titre précaire, du lieu.

Les **aménagements extérieurs de Bon-Séjour** ont bien avancé; leur finition, côté Jura, se fera dans le cadre de la construction de la résidence pour personnes âgées.

Toujours à Bon-Séjour, l'étude de la **rénovation lourde de la ferme** est quasi terminée et le chantier pourrait être ouvert d'ici la fin de l'année. Cela permettra notamment de disposer de trois caves voûtées, d'une surface d'environ 200 m², qui sont destinées à jouer un rôle important dans l'animation culturelle de Versoix.

L'école de Montfleury II est opérationnelle, avec deux des quatre classes occupées dès la rentrée; elle fait l'admiration des utilisateurs et des voisins, sa conception et son emplacement sortant vraiment de l'ordinaire! Elle offre également une salle polyvalente, équipée pour la vidéo, d'environ 80 m², qui sera bientôt à disposition des écoles et des groupements locaux.

L'Association des habitants de Montfleury (AHM) jouit depuis janvier d'un local de 86 m² au rez-de-chaussé de la tour III, pour lequel un crédit d'aménagement de Fr. 70.000,— a été affecté.

C'est une solution provisoire, très appréciée par l'AHM, dans l'attente de l'importante transformation intérieure qui permettra de retrouver l'usage de la villa Montfleury; en première étape, le toit vient d'être entièrement refait aux frais de l'Etat.

La **galette basse du bâtiment HLM de Bon-Séjour**, encore à l'état brut, recevra probablement les classes de travaux textiles et manuels logées dans un pavillon vétuste; nous souhaitons en effet l'éliminer pour améliorer l'aménagement extérieur, ainsi que la luminosité de ladite galette.

Une tâche dont l'ampleur devient considérable, au cours des années, est **l'attribution fixe des locaux communaux** aux sociétés et groupements; et, ce qui n'aide pas, de nouvelles demandes arrivent chaque semaine à la Mairie!

Avec l'expérience, nous sommes de plus en plus convaincus que seul un pragmatisme éclairé peut permettre de faire face, avec le minimum d'obstacles, à une telle effervescence de besoins. La répartition disséminée dans la commune, qui va en s'accroissant par la nature des faits, est très appréciée de nos habitants; dans une commune somme toute petite, ils hésitent de moins en moins, au gré de leurs hobbies, à se déplacer à Lachenal, aux Colombières, à Bon-Séjour, à Montfleury, au Vieux-Bourg, etc.

Il nous faut sans répit chercher un équilibre entre deux extrêmes: d'une part, la vaine ambition d'une concentration sectorielle — social ici, culturel là — telle que l'on peut seule l'envisager dans une grande ville, et, d'autre part, une répartition laissée au hasard de la chronologie des demandes.

Nous pensons qu'à Versoix la politique suivie jusqu'ici, qui allie la souplesse face à l'imprévu de besoins difficilement perceptibles à moyen terme à la volonté d'habituer nos habitants à de somme tout modestes mouvements pendulaires, est la bonne.

Elle justifie en effet, aux deux grands centres de notre Commune — le Vieux-Bourg et Montfleury — et à leur point de rencontre — Bon-Séjour —, **l'éventail d'une vie sociale et culturelle** que nous entendons la plus étoffée et la plus diversifiée possible.

Nous répétons que c'est le seul moyen de stimuler l'envie de fréquenter à toutes occasions les équipements et animations de son quartier et des autres quartiers, fortifiant ainsi le sentiment collectif d'appartenir à une entité vivante dont profitent tous les Versois, où qu'ils habitent.

Activités culturelles

La **Commission d'animation culturelle d'Ecole et Quartier** s'est élargie au cours des années et comprend maintenant des représentants de tous les groupements à buts culturels de Versoix, ainsi que des délégués des Conseils municipal et administratif.

Les objectifs de coordination des manifestations et de collaboration sont donc aisément atteints sans pour autant nuire à l'autonomie de chacune des parties.

Nous citerons parmi les prestations qu'elle a organisées :

- L'Orchestre Symphonique Genevois, le 26 avril 1985, qui a rencontré un vif succès d'affluence.
- Une conférence sur le « paranormal face aux sciences et aux religions », le 2 mai 1985.
- Le spectacle du « Geneva Dance Center », le 31 mai 1985.
- La soirée de lancement d'Ecole et Quartier, le 11 septembre 1985, qui a attiré dans une ambiance des plus cordiales pas moins de 1500 personnes.
- L'Orchestre de Chambre de Marignac, le 25 septembre 1985, pour un concert de haut niveau qui n'a mobilisé que 50 auditeurs.
- Le « Novembre Show » du 23 novembre 1985, avec les fantaisistes Ricet Barrier et Gaby Marchand, très beau spectacle qui n'a bénéficié que de 70 spectateurs.
- L'orchestre folklorique « La Perle des Carpates », le 6 décembre 1985; une soirée riche en émotions.
- Un festival de films sportifs, le 18 décembre 1985, devant une salle archicomble et enthousiaste.
- Une conférence sur la Comète de Halley, le 8 janvier 1986.
- L'Orchestre du Collège de Genève, le 22 janvier 1986.
- L'Orchestre Symphonique Genevois, le 14 mars 1986, toujours aussi fréquenté et applaudi.

Une telle charge vient de conduire la Commission à nommer une équipe, qui est dorénavant chargée de tous les aspects de la promotions des manifestations, avec un budget fixe par spectacle qui couvre les frais d'organisation et une indemnité à l'équipe.

Toute notre gratitude va à la Commission pour son enthousiasme et son travail, tous nos vœux de succès vont à l'équipe qui va l'épauler. Ecole et Quartier incarne ainsi toujours davantage l'ouverture du Collège des Colombières à la Commune, nous mettant également à disposition son très bel aula en toutes circonstances, et nous en remercions tout particulièrement M. Georges Emile Schurch, son directeur.

Vous laissant le soin de découvrir l'évocation de nombreux autres spectacles, expositions et fêtes dans d'autres chapitres du présent compte rendu, nous soulignons encore quelques aspects importants.

La vocation première d'**Ecole et Quartier**, qui est de permettre l'accès à une éducation permanente orientée vers une culture personnelle de qualité, se poursuit et s'épanouit. Elle s'adapte à chaque rentrée à la demande de plus de mille participants, se répartissant dans près de soixante-dix activités artistiques, écologiques, intellectuelles, manuelles, pratiques et sportives.

Le **groupe d'animation artistique de Versoix** (GAAV) a de nouveau présenté un très réussie « Semaine d'octobre », avec exposition des artistes versoisiens, spectacles pour enfants et adultes, présentation des travaux des participants au concours annuel. Ce dernier était consacré cette année à la photo, avec pour thème le lac Léman. Nous rendions ainsi hommage à la Société internationale de Sauvetage du lac Léman, qui fêtait ses cent ans.

L'encouragement aux artistes s'exerçant dans la Commune se poursuit, modestement sans doute, mais avec le désir de mettre en évidence leur talent. C'est ainsi que M. Claude Ditzoff a réalisé deux fresques de belle tenue, qui font le plaisir des utilisateurs du Centre de Bon-Séjour, à commencer par les enfants de l'école qui en sont enchantés.

Deux sculpteurs, MM. Pierre Siebold et Ilie Berindei, ont bénéficié d'une commande et leurs œuvres ne devraient pas tarder à s'ériger en belle place.

D'autres achats, notamment de peintures, viennent compléter le patrimoine de la Mairie, et nous réaliserons certainement un jour pas trop lointain **un petit musée**, pourquoi pas dans la maison Ferrier, au chemin Ami-Argand, que nous avons achetée récemment.

C'est en mai 1985 que nous avons vécu les journées grandioses qui ont marqué **l'inauguration des costumes de la Musique municipale**, avec le concours des corps de musiques invités, dont la prestigieuse fanfare de l'armée de l'air française stationnée à Dijon.

Merci à toutes les sociétés versoisiennes, à tous les particuliers qui n'ont pas mesuré leur peine pour que tout, et ce fut le cas, soit parfaitement réussi.

Notre **effort d'information** auprès des habitants se poursuit. Après avoir largement consulté les responsables des sociétés, nous envisageons de passer de quatre à six éditions du memento par an.

Nous terminons la mise au point d'une plaquette, riche en détails sur la commune, susceptible d'être réactualisée tous les deux ans si elle a du succès, et qui sera très prochainement distribuée à tous les ménages.

Un plan de Versoix est enfin en cours de réalisation.

La Commune a pris la décision de décerner un « **Mérite de la Commune de Versoix** », destiné à récompenser une personnalité qui a bien servi sa commune dans les activités les plus variées, sport excepté puisque ce domaine est déjà honoré depuis neuf ans.

C'est tout naturellement **M. Marcel Lacroix** qui a été désigné comme le premier lauréat. Entouré, le 4 février 1986, de ses nombreux amis, notre ancien secrétaire de commune a pu mesurer toute l'estime, toute l'affection que Versoix lui porte.

Au terme de cette évocation de nos réalisations destinées à animer la vie communautaire, nous référant à la magnifique ambiance des Promotions et du Premier Août, nous invitons nos concitoyens à participer toujours davantage à une palette d'animations que nous voulons le reflet d'une commune heureuse.

Bibliothèque

Désirant s'ouvrir à la vie versoisienne et être mieux connue, la bibliothèque a réalisé **plusieurs améliorations** :

- trois enseignes ont été placées, la signalant de loin;
- des sacs en matière plastique, avec le sigle, ont été conçus et sont offerts aux lecteurs;
- un panneau d'affichage a été installé dans le hall d'entrée, annonçant les activités culturelles;
- des billets pour les spectacles d'Alroma et d'Henri Dès ont été vendus.

Elle s'est vue offrir la possibilité de participer à l'exposition organisée traditionnellement en octobre par le GAAV et **deux animations importantes** ont eu lieu : la première, en novembre, avec la venue du Roullivres, qui avait invité Pierre Moessinger et Monique Félix (illustrateurs), ce qui a permis de vivre « **La fête des livres** »; suite à cette animation, des originaux de Monique Félix ont été exposés à la bibliothèque; et la deuxième, « **Lire nous réunit** », en mars dernier, qui a connu un grand succès, tant auprès du public que des écoles : trente-quatre classes ont visité l'exposition, s'inscrivant à cinquante-six ateliers.

Un rapport, adressé au Conseil administratif et à la Commission sociale et culturelle, a présenté les **différents besoins** mis en évidence lors du sondage d'opinion ayant eu lieu à la bibliothèque, soit : la réorganisation du système de prêts, le réaménagement complet des locaux et l'étude d'une mise en informatique. Ce rapport a été lu et entendu puisque le feu vert est donné pour présenter un projet et que le budget d'achat de livres pour 1986 a été augmenté considérablement.

Actions sociales

Notre Commune continue à verser des **allocations complémentaires** à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne. Ils s'élèvent chaque fois à Fr. 275,— pour les personnes seules et à Fr. 425,— pour les couples. Au second versement est ajoutée une allocation de chauffage de Fr. 100,—. Le montant total des allocations versées en 1985 s'est élevé à Fr. 55.575,—.

Le nombre des **chômeurs complets** s'est élevé en moyenne à trente durant l'année 1985, contre vingt-huit durant l'année précédente.

La **sortie annuelle des aînés**, offerte par la Commune et organisée par la Commission sociale et culturelle, a eu lieu le 12 septembre 1985.

Par un temps radieux, 253 invités ont embarqué sur l'« Helvétie » pour un tour du lac, avec repas apprécié sur le bateau et escale offrant la possibilité de visiter le château de Chillon.

En résumé, très grand succès et vive reconnaissance exprimée aux accompagnants responsables tout au long de cette belle journée.

Le **Club des Aînés**, joliment installé dans ses locaux de la rue de l'Industrie, s'apprête déjà à fêter ses dix ans d'existence.

Son activité diversifiée est tout particulièrement intense à travers l'organisation d'excursions en autocar, toujours très fréquentées.

Le **Bureau d'information sociale (BIS)** remplit avec efficacité, doigté et discrétion la fonction d'office social de la commune.

La diversité et le volume de ses activités ne font que croître, ce qui nous réjouit, car cela prouve que nos concitoyens ont compris les multiples services qu'il est en mesure de rendre.

Nous remercions Mme Brigitte Dommen, qui nous a quitté, et M. David Armitage, nouveau responsable, pour leur action ferme, humaine et compétente.

La **crèche-garderie d'enfants « Les Mouflets de Bon-Séjour »** poursuit avec bonheur son service aux jeunes mères en accueillant chaque semaine 180 enfants répartis sur dix demi-journées, dès la naissance et jusqu'à quatre ans.

Dès cet été, à titre expérimental, la garderie sera ouverte tous les matins en juillet et en août, afin de permettre à chaque famille d'en profiter également dans la période dite de vacances.

Le coût de la demi-journée s'élève actuellement à Fr. 22,50, dont Fr. 9,— à la charge des parents.

Un grand merci à Mme E. Thurnherr, enjouée présidente, et à son équipe de nurses et jardinières pleines d'enthousiasme, pour leur belle tâche.

La **ludothèque** fait un démarrage qui dépasse toutes les espérances, ce qui fait qu'elle est déjà confrontée à des problèmes de croissance, que nous étudions attentivement.

Nous exprimons notre reconnaissance aux nombreuses mamans bénévoles qui assurent l'ouverture du mercredi après-midi, ainsi que l'entretien et la réparation des jouets.

Le **service des repas à domicile**, formé de douze personnes, livre depuis plus de six ans un repas précuit confectionné par l'Hospice Général.

Les bénéficiaires en sont des personnes momentanément ou durablement handicapées, le plus souvent âgées.

Versoix est la seule commune du canton où les livreurs ont été remplacés par des dames bénévoles, à qui vont toute *notre gratitude*. Leur visite d'un quart d'heure environ, trois fois par semaine, est toujours attendue et appréciée. Pour certains, c'est le seul contact avec l'extérieur.

Nous bénéficions à Versoix de l'efficace service des **soins à domicile de la Croix-Rouge genevoise**. Ce ne sont pas moins de sept infirmières et aides extra-hospitalières, coordonnées par Mlle M.-G. Maye, qui assurent des prestations sanitaires de haute qualité sur le terrain.

Nous les assurons de notre bienveillant soutien en toutes circonstances.

Le 13 mars, la **Commission sociale et culturelle** a invité tous les responsables des actions médicales, para-médicales et sociales de la commune à une réunion de discussion.

Les personnes présentes, plus de quarante, ont eu l'occasion, et elles en ont largement profité, d'expliquer le sens de leur activité, les développements envisagés, ce qu'elles attendent des autres groupements.

En résumé, ce fut une soirée très vivante, riche en échanges, qui nous a donné l'occasion de remercier chacun pour sa disponibilité, ses compétences, sa générosité dans le domaine social.

Jeunesse

1985 avait été désignée par l'Organisation des Nations Unies comme l'**Année internationale de la Jeunesse**.

A Versoix, cela n'a pas été un vain message.

Toutes les propositions, nombreuses, qui nous ont été présentées par les jeunes, pour les jeunes, ont été épaulées, structurellement et financièrement.

Nous avons favorisé notamment des spectacles, l'accession aux cours d'Ecole et Quartier, les animations et échanges proposés par les enseignants pour leurs classes, l'organisation de soirées privées au club des jeunes de Versoix, des groupes de passage.

Il faut saluer l'ampleur que prennent les **activités d'été** (juillet et août) pour adolescents à la Grève de Port-Choiseul, qui ont tout notre soutien, et auxquelles les jeunes de notre commune participent très régulièrement.

Un effort tout particulier a été porté sur l'étude d'une **structure d'accueil souple** répondant aux nouveaux besoins ressentis pour une classe d'âge située entre 12 et 18-19 ans.

Une commission ad hoc, formule heureuse qui permet d'associer les élus politiques et les représentants de toutes les sensibilités locales, a travaillé d'arrache-pied.

Ceci nous a permis de présenter en avril 1985 un rapport qui a fait l'unanimité du Conseil municipal quant à la nécessité de créer un foyer approprié, avec des animateurs qualifiés, à Versoix.

En février 1986, nous étions en mesure de proposer une solution concrète, bien encadrée par une association formée de jeunes et d'adultes expérimentés, d'un coût raisonnable; elle correspond aux besoins perçus à travers une **large enquête** menée avec talent par Mme Béatrice Janin auprès de nos jeunes, dans le cadre de son mémoire de licence en pédagogie.

Nous procédons actuellement aux derniers ajustements et c'est en septembre que doit s'ouvrir, pour une période expérimentale, dans une maison désaffectée que possède la commune, cette nouvelle structure d'accueil.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà de répondre au mieux à l'aspiration de jeunes qui souhaitent, sans contrainte excessive, retrouver à travers le contact, le dialogue, une chaleur humaine qui les aide à traverser une période de l'existence semée d'interrogations.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance aux membres de la commission ad hoc, qui restent à disposition pour l'étude d'autres réalisations en faveur de la jeunesse de Versoix.

Tous nos vœux vont à l'**association responsable** en formation; nous l'assurons que la Commune engagera toute sa bienveillante autorité pour que cette entreprise originale soit un plein succès.

Nous aimerions pouvoir affirmer qu'à Versoix, chaque année sera dorénavant une année de la jeunesse.

Etablissement pour personnes âgées

L'étude de la **Résidence de Bon-Séjour**, qui offrira quatre-vingt six studios accueillants à nos aînés, avance à grands pas.

Notre première rencontre avec le public a eu lieu en juin 1985, grâce à l'exposition à la salle Lachenal. Grosse affluence : près de six cents personnes ont pu consulter les plans, prendre connaissance de documents, examiner de belles maquettes.

Les membres de la **commission spécialisée** qui, depuis plus de trois ans, pilotent ce magnifique projet, étaient présents et ont apporté toutes explications utiles.

Les nombreuses observations recueillies nous ont permis d'apporter des retouches bienvenues; elles nous ont pour l'essentiel confortés dans la certitude que nous allions dans la bonne direction.

Un **questionnaire** envoyé à tous les habitants en âge AVS nous a valu 150 réponses, dont nous pouvons dégager deux tendances :

- a) 30 personnes ont fait acte de candidature pour l'ouverture, ou plus tard;
- b) 120 personnes se sont déclarées rassurées de savoir qu'une telle résidence serait réalisée à Versoix, tout en espérant que leur état de santé leur permettrait de demeurer à domicile le plus longtemps possible.

Nous avons poursuivi nos visites d'établissements similaires à Therwil (Bâle-Campagne), Berne et Renens.

Le Conseil administratif a décidé, en accord avec la Commission, de rester le maître d'œuvre jusqu'à la fin de la construction.

Par la suite, la Commune restera propriétaire et responsable de l'entretien des bâtiments, moyennant un loyer modeste versé par la Fondation de droit public qui sera responsable de l'exploitation.

L'offre d'emploi pour le poste de directeur a recueilli vingt candidatures, qui sont en cours d'examen.

Les aménagements extérieurs seront particulièrement soignés, de façon à offrir un poumon de verdure apprécié par les résidents et les riverains.

Nous remercions M. Dominique Reverdin, architecte mandaté, ses collaborateurs, les ingénieurs-conseils et les techniciens, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que notre Résidence de Bon-Séjour soit la plus belle.

Notre profonde gratitude va aux dix-huit membres de la commission spécialisée qui se sont totalement investis dans une entreprise complexe, qui laissera certainement à chacun d'eux le souvenir d'une magistrale aventure.

Nous vous donnons rendez-vous en 1989 pour l'inauguration.

Service du feu

Pour nos sapeurs-pompiers, le sinistre le plus important de 1985 est celui qui a détruit les ateliers d'ébénisterie et de céramique dans l'immeuble des consorts Marcuard, à la place Brun et à la rue des Moulins, dans la soirée du 6 décembre 1985. Avec la collaboration du Service d'incendie et de secours, nos sapeurs ont lutté avec succès pour empêcher la propagation du sinistre dans l'immeuble principal ainsi que son extension dans le secteur du Vieux-Bourg.

Le 10 février 1986, le feu a détruit une caravane d'habitation au Molard. Malgré une intervention rapide, en raison des matériaux de construction, le véhicule n'a pas pu être sauvé.

D'autres alarmes ont eu lieu en cours d'année pour des feux d'appartements, de voitures, ainsi que diverses interventions de moindre importance.

Les **mutations suivantes** sont intervenues durant l'année :

Après une école de formation, le caporal Camille Moret a été promu au grade de sergent-major en date du 25 septembre 1985.

Ont été admis dans la compagnie : M. Pierre-Alain Artique, avec le grade de caporal qu'il avait acquis à Collex-Bossy; MM. Didier Alessi, Marc Emmanuel, Claude Mestrallet, Christian Rouby et René Scheuermeier. A tous, nous souhaitons la bienvenue.

Le sapeur Miguel Domenech a donné sa démission pour raison de santé après sept années passées dans la compagnie.

Au 31 décembre 1985, le premier-lieutenant Claude Lehmann a présenté sa démission après trente ans de service très appréciés. Il a été fêté lors de la soirée de la compagnie le 17 janvier 1986. Nous lui renouvelons ici notre sincère reconnaissance pour son inlassable dévouement.

Au 31 décembre 1985, l'**effectif** se composait de quatre officiers, douze sous-officiers, trente-huit sapeurs et un médecin, soit cinquante-cinq hommes au total.

En date du 18 novembre 1985, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 115.000,— pour l'acquisition d'un **nouveau véhicule**. Cet engin, proposé par l'état-major, est de marque Renault. Il sera équipé selon les demandes de nos responsables. Il est destiné à remplacer le premier véhicule datant de 1967.

Parmi les autres acquisitions importantes en 1985, mentionnons une lance-canon, une remorque et du matériel de liaison.

Le compte rendu annuel est l'occasion de remercier l'ensemble de la compagnie pour son dévouement envers la collectivité. Nous exprimons plus particulièrement notre reconnaissance au capitaine Gilbert Alessi et à ses collaborateurs directs, officiers et sous-officiers, qui ne ménagent pas leur peine et leur temps afin de maintenir notre service du feu apte à remplir sa mission.

Protection civile

Au 31 décembre 1985, l'**effectif** des personnes incorporées et instruites est de trois cent quarante-quatre, en augmentation de vingt-quatre par rapport à l'année précédente. La répartition dans les divers services est la suivante :

Etat-major	9 personnes
Renseignements	21 personnes
Alarme et transmissions	40 personnes
Abris	58 personnes
Assistance	9 personnes
Pionniers et lutte contre le feu	109 personnes
Sanitaires	60 personnes
Autres	<u>38 personnes</u>
Total	344 personnes

Les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. La planification des abris a été poursuivie en 1985 et confiée à une personne compétente qui l'a exécutée professionnellement.

Les 17 et 18 octobre, un **grand exercice cantonal**, baptisé « Aligoté », a simulé un état d'alerte avancé et Versoix a été une des communes appelées à vivre, avec un maximum de réalisme, des événements graves que nous souhaitons ne jamais voir se produire.

En mars, nous avons été contrôlés de A à Z par l'inspectorat de l'Office fédéral de la PC, en présence de M. M. Gaille, directeur du Service cantonal de la PC. **L'impression générale a été qualifiée de bonne** et les Autorités et la population de Versoix ont été remerciées pour l'effort consenti.

Nous devons encore compléter l'effectif de notre état-major, intensifier la planification à long terme, améliorer l'instruction et le perfectionnement des personnes astreintes.

L'ouverture au chemin Ami-Argand de la dernière étape de notre équipement collectif : **un poste d'attente et un poste sanitaire**, est retardée par les oppositions formulées contre la construction d'immeubles locatifs au lieu-dit Les Conifères.

En plus des départs normaux des membres de la protection civile ayant atteint soixante ans, nous devons relever la démission de M. Michel Morzier, suppléant au chef local depuis 1971, qui a résilié ses fonctions en raison de son départ de la commune. Nous tenons ici à lui réitérer notre reconnaissance pour toute la peine qu'il s'est donnée au sein de notre état-major local.

Comme chaque année, le Conseil administratif reconnaît l'effort constant fourni par M. Albert Jaccard, chef local d'une organisation de plus en plus importante, et ses collaborateurs. Il saisit l'occasion de ce compte rendu pour leur exprimer ses remerciements et sa gratitude.

Environnement

Les élus versoisiens se signalent par un engagement des plus actifs en faveur de la **qualité de la vie**.

Notre Commission municipale de l'environnement travaille assidûment et se préoccupe de toutes les sources de nuisance présentes, le bruit des avions étant sa cible principale.

Les excellentes relations que nous entretenons avec la **Direction de l'Aéroport** nous permettent d'exercer une pression courtoise, ferme et constante.

Nous sommes membres de la Commission cantonale de la lutte contre le bruit des aéronefs et de la Commission cantonale en matière de protection de l'environnement, où nous sommes le porte-parole tenace et écouté des soucis et des espoirs de notre belle commune.

Suite à de graves accidents industriels survenus à l'étranger, nous avons invité au début de l'année le Canton à nous informer sur les **risques**, pour la population, provoqués par les entreprises locales, ainsi que sur les moyens de contrôle utilisés pour limiter ces risques.

Notre démarche a été tout particulièrement bien accueillie par le Conseil d'Etat, qui non seulement en a salué l'opportunité, mais a saisi l'occasion pour étendre cette enquête à l'ensemble des communes du canton.

Un premier rapport fouillé nous a déjà été remis, dont nous pouvons retenir que les trois entreprises chimiques les plus importantes

de Versoix ne présentent objectivement aucun danger menaçant leurs proches voisins.

Dans le chapitre des **énergies de substitution**, nous abordons une nouvelle étude prometteuse; l'objectif est d'implanter une installation de biogaz et compost, qui retraiterait notamment les détritux végétaux et les déchets ménagers organiques selon le procédé développé à Vandœuvres par M. A. Cotton, ingénieur ETS.

Nul doute que nos concitoyens accepteront en temps et lieu de collaborer à une meilleure gestion des déchets agricoles et ménagers. C'est le souhait que nous formulons en conclusion de ce rapport.

Versoix, le 31 mars 1986.

Pierre Wicht, maire
Claude Ferrero, conseiller administratif
Gérard Ramseyer, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1985

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	10.288,95	
Chèques postaux	35.664,20	
Banque	43.918,55	89.871,70
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	2.877.578,70	
Compte ordinaire de dépôt	310.743,20	
Compte spécial de dépôt	286.070,40	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	1.717.566,75	5.191.959,05
Banques		
Banque Hypothécaire	5.486.408,66	
Caisse d'Epargne	556.562,45	
Caisse Raiffeisen	152.261,80	6.195.232,91
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.611.905,90	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.650.716,92	
Débiteurs divers	418.345,15	
Actif transitoire	339.178,65	4.020.146,62
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	817.500,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	
218 titres de participation de la Banque Hypothécaire	163.500,—	
1 action Téléphérique du Salève	10.000,—	1.809.000,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	6.711.093,45	
Autres	4.282.106,40	10.993.199,85
Immobilisations		
Terrains	3.643.488,50	
Immeubles publics	11.516.187,30	
Immeubles locatifs	3.528.590,—	
Terrains pour routes	315.650,—	
Equipement sportif	119.936,—	
Mobilier et matériel	6,—	19.123.857,80
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		4.280.939,65
		<u>51.704.207,58</u>

31 décembre 1985

		PASSIF
Créanciers	Fr.	Fr.
Créanciers divers et passif transitoire . . .		856.286,65
Dettes communales consolidées		
Dettes publiques		16.011.630,15
Dettes communales flottantes		
Dettes publiques		962.664,70
Provisions pour dépenses différées . . .		484.008,15
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	1.026.527,75	
Travaux d'épuration	144.811,50	
Travaux d'écoulement	440.566,65	
Réserve générale :		
— engagée	10.115.000,—	
— disponible	646.292,60	
Centre sportif	2.597.221,85	
Fonds de décoration	153.812,10	
Pour achat de propriétés	370.000,—	15.494.232,45
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		159.481,90
Fonds spéciaux		
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance . . .	225.741,70	
— Fonds des courses scolaires	24.272,80	
— Prix Adrien-Lachenal	1.703,75	
— Fonds Marc-Birkigt	96.823,40	
— Fonds d'entraide	206.579,20	
— Fonds Livada	3.725.818,80	4.280.939,65
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1985	13.345.299,68	
Plus-value de fortune 1985	109.664,25	13.454.963,93

51.704.207,58

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1985

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1985	48.665,75
Amortissement de la dette communale consolidée	783.089,95
Remboursement de la dette par budget	37.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	299.054,15
Diminution des intérêts courus sur emprunts	11.036,60
Financement de travaux et dépenses hors budget :	
— Participation Ville de Genève	150.000,—
— Subvention cantonale	363.878,40
— Prélèvement réserve générale	1.159.228,55
	<u>2.852.803,40</u>

DIMINUTIONS

Amortissements sur immeubles publics	617.104,70
Diminution du reliquat des centimes additionnels	10.047,50
Diminution du reliquat de la taxe professionnelle	2.880,—
Amortissement sur dépenses hors budget :	
— Collecteur EU de Richelien	1.455.514,—
— Concours salle omnisports	124.837,95
— Canal des Usiniers	92.755,—
Cession de terrain à la Fondation communale Versoix-Centre	440.000,—
	<u>2.743.139,15</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>109.664,25</u>
---	-------------------

**COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE 1985**

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisations	15.433,35
50.29 Recettes administratives diverses	38.420,80
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	7.899.674,35
51.12 Fonds de péréquation financière	767.931,—
51.13 Taxe professionnelle	2.880,—
51.14 Impôt sur gains immobiliers	208.683,—
51.15 Taxes compagnies d'assurances	54.476,70
51.16 Impôts sur bénéfices d'aliénation	7.909,85
51.31 Redevance des Services Industriels	365.013,35
51.32 Fonds d'équipement communal	818.455,55
51.41 Intérêts des fonds placés	102.730,—
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Recettes diverses	6.931,40
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	5.727,80
53.22 Produit permissions de police	320,50
53.24 Produit des amendes	30.480,45
54. Travaux	
54.29 Recettes diverses	9.269,—
54.31 Subvention routes et canalisations	9.500,—
54.32 Subvention bâtiments et emplacements	19.000,—
54.41 Location immeubles et emplacements	117.883,55
54.42 Redevance concessions cimetière	5.993,50
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	34.775,60
56. Service du feu	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	694,80
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	17.888,45
Total des recettes	<u>10.540.073,—</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	54.000,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	22.910,—
60.11	Salaires de l'ensemble du personnel	1.324.356,15
60.12	Allocations de vie chère	87.010,50
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	97.617,15
60.16	Prestations sociales	247.790,30
60.17	Caisses de compensation	103.972,70
60.18	Indemnités spéciales	22.605,—
60.21	Assurances générales	26.950,60
60.22	Frais administratifs et de bureau	39.966,—
60.23	Frais de port, de téléphone, de chèques postaux	38.218,10
60.24	Frais de déplacements	12.843,40
60.26	Matériel et mobilier administratif	38.356,—
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	28.482,90
60.28	Frais de votations et élections	715,—
60.29	Frais généraux divers	122.887,70
60.31	Allocations aux sociétés communales	15.000,—
60.39	Cotisations et autres allocations	15.235,55

61. Finances

61.11	Contributions foncières	9.530,95
61.21	Achat de terrains, de bâtiments, de titres	37.850,—
61.29	Charges financières diverses	15.000,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	3.300.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	41.164,—
61.41	Intérêts de la dette communale	904.487,55
61.42	Amortissement de la dette communale	783.089,95

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	9.266,—
62.22	Fête des écoles	23.531,75
62.23	Courses scolaires, classes de neige	15.601,50
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	35.193,90
62.26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	14.903,95
62.27	Activités sportives organisées par la commune	2.850,—
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	16.020,20
62.29	Publication de livres	—,—
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	3.967,—
62.37	Subventions pour activités sportives	47.517,—
62.38	Subventions pour activités culturelles	61.781,90
62.39	Autres subventions et rétrocessions	50.000,—

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	2.641,10
-------	-----------------------------------	----------

64. Travaux

64.21	Levée des ordures	257.204,25
64.22	Frais pour le traitement des ordures	286.415,20
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	107.030,60
64.26	Frais d'outillage et de matériel	41.228,80
64.27	Frais d'étude pour travaux	154.183,15

A reporter 8.519.375,80

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	8.519.375,80
64.31	Participation à l'entretien des lignes de tir	2.222,35
64.41	Entretien des bâtiments communaux	419.638,—
64.42	Services Industriels des bâtiments communaux	81.234,95
64.43	Chauffage des bâtiments communaux	209.652,70
64.44	Assurances des bâtiments communaux	70.442,90
64.46	Mobilier des bâtiments communaux	5.844,75
64.51	Entretien des emplacements communaux	237.643,90
64.52	Services Industriels des emplacements communaux	18.956,25
64.61	Entretien des routes et canalisations	270.000,—
64.62	Eclairage des chaussées	100.000,—
65. Service social		
65.21	Office social municipal	88.230,—
65.31	Subventions pour garderies, crèches, etc.	75.476,65
65.32	Allocations aux institutions sociales communales	63.000,—
65.33	Allocations aux autres institutions sociales	6.410,—
65.35	Aide humanitaire	25.000,—
65.38	Versement au fonds de bienfaisance	15.433,35
65.54	Frais pour le restaurant scolaire	59.060,30
66. Service du feu et de secours		
66.11	Indemnités aux sapeurs-pompiers	15.406,—
66.21	Frais divers du service du feu	35.000,—
66.25	Véhicules du service du feu	4.348,—
66.32	Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève	59.377,75
67. Protection civile		
67.21	Frais pour l'organisation des cours	26.786,80
67.29	Frais divers de la protection civile	39.015,40
67.31	Subventions pour dispositifs de protection civile	43.851,40
	Total des dépenses	<u>10.491.407,25</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	10.540.073,—
moins :	
Total des dépenses	<u>10.491.407,25</u>
Excédent des recettes	<u>48.665,75</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1984	Augmentations en 1985
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	179.211,—	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	474.728,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	475.146,85	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	532.139,20	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1992	1.000.000,—	400.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	790.950,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1992	1.000.000,—	800.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	573.799,85	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	624.758,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	544.227,15	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises	1981	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.151.161,15	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	1.822.139,90	—,—
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,—	1.126.459,—	—,—
1983	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1993	2.000.000,—	1.900.000,—	—,—
1984	Coopérative Financière des communes genevoises	1994	5.000.000,—	5.000.000,—	—,—
			21.900.000,—	16.794.720,10	—,—
B. Dette communale flottante, publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000.000,—	962.664,70	—,—
			1.000.000,—	962.664,70	—,—

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1985

Amortissements 1985	Solde au 31.12.1985	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1985	Intérêts dus au 31.12.1985
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
32.433,—	146.778,—	5	10.9	8.960,55	2.242,45
58.752,—	415.976,—	4,75	27.12	22.549,60	164,65
58.357,50	416.789,35	5	22.12	23.757,30	463,10
55.726,60	476.412,60	5	15.5	26.606,95	14.887,90
50.000,—	350.000,—	5,25	20.3 - 20.9	21.000,—	5.104,15
82.830,—	708.120,—	5	29.12	39.547,50	98,35
50.000,—	750.000,—	5,5	—	42.165,60	—,—
51.504,60	522.295,25	5	12.12	30.124,50	1.305,75
50.254,—	574.504,—	4,75	30.12	29.676,—	—,—
69.720,25	474.506,90	8,25	25.2	49.498,75	33.166,05
—,—	400.000,—	5,5	31.12	22.068,15	—,—
12.011,75	1.139.149,40	5	30.3	57.558,05	42.718,10
70.515,25	1.751.624,65	5	22.10	91.107,—	16.543,15
40.985,—	1.085.474,—	4,75	19.11	53.506,80	5.563,05
100.000,—	1.800.000,—	4,5	20.3 - 20.9	83.250,—	22.500,—
—,—	5.000.000,—	5	5.11	250.000,—	38.194,45
<u>783.089,95</u>	<u>16.011.630,15</u>			<u>851.376,75</u>	<u>182.951,15</u>
<u>—,—</u>	<u>962.664,70</u>	5,5	31.12	<u>53.110,80</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1985		Fr.
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		376.000,—
	29. 4.1985	<u>529.514,—</u>
		1.455.514,—
Concours salle omnisports	13.12.1982	90.000,—
	29. 4.1985	<u>34.837,95</u>
		124.837,95
Canal des Usiniers	29. 4.1985	140.000,—
Achat propriété chemin Ami-Argand	14. 5.1985	<u>2.000.000,—</u>
		<u>3.720.351,95</u>
 B. Crédits en cours en 1985		
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Collecteur de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		<u>800.000,—</u>
		1.800.000,—
Aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	185.000,—
Place du Bourg et rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000,—
	2. 5.1983	<u>310.000,—</u>
		990.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
Reconstruction de la halte de Pont-Céard	4. 5.1982	120.000,—
Transformation de la buvette de Port-Choiseul	26. 1.1983	165.000,—
Rénovation du bâtiment central de Bon-Séjour	21. 3.1983	605.000,—
Parc à voitures de Bon-Séjour	17. 5.1983	380.000,—
Collecteur de la route de Sauvigny	17. 5.1983	254.000,—
Etude n° 2 centre sportif	17. 5.1983	170.000,—
Achat propriété chemin de Montfleury	17. 5.1983	1.650.000,—
Quai de transbordement des wagons CFF	17. 5.1983	120.000,—
Reconstruction immeuble route de Suisse n° 25	19.12.1983	<u>790.000,—</u>
	A reporter	8.755.000,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1984	Palements effectués en 1985	Total payé au 31.12.1985	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de dépôt Etat				
Réserve générale				
Réserve générale				
Réserve générale	1.312.703,60	142.810,40	1.455.514,—	—,—
Réserve générale				
Réserve générale	124.837,95	—,—	124.837,95	—,—
Réserve générale	—,—	94.000,—	94.000,—	46.000,—
Emprunt	—,—	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
	<u>1.437.541,55</u>	<u>2.236.810,40</u>	<u>3.674.351,95</u>	<u>46.000,—</u>
Emprunt	566.627,85	—,—	566.627,85	(116.627,85)
Emprunt	321.114,—	—,—	321.114,—	(50.114,—)
Réserve générale				
Emprunt	2.236.670,80	46.000,—	2.282.670,80	(482.670,80)
Réserve générale	15.000,—	10.761,40	25.761,40	159.238,60
Réserve générale				
Réserve générale	1.199.985,50	48.522,35	1.248.507,85	(258.507,85)
Réserve générale	154.477,05	557.144,50	711.621,55	(41.621,55)
Réserve générale	115.000,—	55.242,65	170.242,65	(35.242,65)
Réserve générale	117.598,—	—,—	117.598,—	2.402,—
Compte de dépôt Etat	208.679,90	—,—	208.679,90	(43.679,90)
Réserve générale	617.924,85	2.000,—	619.924,85	(14.924,85)
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	380.000,—
Réserve générale	74.500,—	123.825,—	198.325,—	55.675,—
Réserve centre sportif	240.796,—	—,—	240.796,—	(70.796,—)
Emprunt	—,—	—,—	—,—	1.650.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	120.000,—
Réserve générale	356.044,10	433.958,75	790.002,85	(2,85)
	<u>6.224.418,05</u>	<u>1.277.454,65</u>	<u>7.501.872,70</u>	<u>1.253.127,30</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
Report		Fr. 8.755.000,—
Construction d'un abri forestier	2. 4.1984	163.000,—
Construction de la première étape du centre sportif . .	28. 5.1984	8.961.000,—
	28.10.1985	200.000,—
	28.10.1985	40.000,—
		<u>9.201.000,—</u>
Etude pour la construction d'une maison pour personnes âgées	18. 6.1984	550.000,—
Construction du bâtiment scolaire Montfleury 2	18. 6.1984	3.350.000,—
Collecteur des eaux usées du Nant-de-Braille	18. 6.1984	518.000,—
Collecteur de l'avenue Louis-Yung, première étape . . .	17. 6.1985	997.000,—
Rénovation de la maison du Charron	17. 6.1985	1.537.000,—
Achat d'un immeuble rue des Dissidents	17. 6.1985	100.000,—
Aménagement d'un local à Montfleury	23. 9.1985	70.000,—
Achat d'un véhicule pour le service du feu	18.11.1985	115.000,—
Allocation à la commune de Silenen	16.12.1985	10.000,—
		<u>25.366.000,—</u>
	TOTAUX	<u><u>29.086.351,95</u></u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1984	Palements effectués en 1985	Total payé au 31.12.1985	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	6.224.418,05	1.277.454,65	7.501.872,70	1.253.127,30
Réserve générale	95.545,—	30.879,35	126.424,35	36.575,65
Réserve centre sportif + emprunt				
Réserve centre sportif + emprunt				
Réserve centre sportif + emprunt	—,—	183.555,—	183.555,—	9.017.445,—
Réserve générale	57.157,—	233.056,40	290.213,40	259.786,60
Réserve générale	54.773,40	2.249.128,90	2.303.902,30	1.046.097,70
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	518.000,—
Emprunt	—,—	124.825,—	124.825,—	872.175,—
Emprunt	—,—	89.275,—	89.275,—	1.447.725,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	100.000,—
Réserve générale	—,—	15.510,—	15.510,—	54.490,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	115.000,—
Compte de dépôt Etat	—,—	—,—	—,—	10.000,—
	<u>6.431.893,45</u>	<u>4.203.684,30</u>	<u>10.635.577,75</u>	<u>14.730.422,25</u>
	<u>7.869.435,—</u>	<u>6.440.494,70</u>	<u>14.309.929,70</u>	<u>14.776.422,25</u>

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1985	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		7.630.942,—
— par centime		152.619,—
Personnes morales :		
— total		268.732,—
— par centime		5.375,—
Ensemble :		
— total	6.800.000,—	7 899.674,—
— par centime	136.000,—	157.993,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1976	7138	65.000,—	74.815,—
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.793,—
1981	7747	95.000,—	104.203,—
1982	8134	105.000,—	109.433,—
1983	8196	115.000,—	119.188,—
1984	8231	125.000,—	144.383,—
1985	8468	136.000,—	157.993,—

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1985		211.532,95
Recettes 1985 :		
— Dons divers	630,—	
— Produit des placements et intérêts	8.055,10	
— Produit des naturalisations	15.433,35	24.118,45
		<u>235.651,40</u>
Dépenses 1985, secours versés		9.909,70
Capital au 31.12.1985		<u>225.741,70</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1985		23.423,80
Recettes 1985 :		
— Produit des placements et intérêts		849,—
Capital au 31.12.1985		<u>24.272,80</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1985		1.643,25
Recettes 1985 : intérêts		60,50
Capital au 31.12.1985		<u>1.703,75</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1985		93.556,35
Recettes 1985 : intérêts		3.267,05
Capital au 31.12.1985		<u>96.823,40</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1985		205.611,45
Recettes 1985 : intérêts		8.396,75
		214.008,20
Dépenses 1985 : paquets de Noël 1984		7.429,—
Capital au 31.12.1985		<u>206.579,20</u>

VI. Fonds Livada

Solde au 1.1.1985		3.597.171,80
Recettes 1985 :		
— Intérêts et produit des placements		128.682,30
		<u>3.725.854,10</u>
Dépenses 1985 : frais		35,30
Capital au 31.12.1985		<u>3.725.818,80</u>

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1985 établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1985.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1985 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux. Quelques remarques sur certains postes du bilan ont été formulées dans les rubriques correspondantes de notre rapport.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité notre tâche. Nous les en remercions.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1985 avec ceux de 1984 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

Actif	31.12.1984	31.12.1985
	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	26.530,65	45.953,15
Dépôts auprès de l'Etat	4.891.114,25	5.191.959,05
Banques	9.136.626,46	6.239.151,46
Département des travaux publics	1.471.972,90	1.611.905,90
Reliquat d'impôts à encaisser	1.663.644,42	1.650.716,92
Débiteurs divers	341.189,20	418.345,15
Actif transitoire	248.873,85	339.178,65
Placements	1.809.000,—	1.809.000,—
Travaux en cours	8.503.967,40	10.993.199,85
Terrains	3.643.488,50	3.643.488,50
Immeubles publics	12.567.942,—	11.516.187,30
Immeubles locatifs	1.528.590,—	1.528.590,—
Terrains pour routes	315.650,—	315.650,—
Equipements sportifs	125.286,—	119.936,—
Mobilier et matériel	6,—	6,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	4.132.939,60	4.280.939,65
Total de l'actif	50.406.821,23	51.704.207,58
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	755.017,40	856.286,65
Dette communale consolidée publique	16.794.720,10	16.011.630,15
Dette communale flottante publique	962.664,70	962.664,70
Provisions pour dépenses différées	1.152.837,35	484.008,15
Réserves Département des travaux publics	1.471.972,90	1.611.905,90
Réserves diverses	11.676.156,75	13.882.326,55
Réserves d'exploitation des immeubles locatifs	115.212,75	159.481,90
Capital communal	13.345.299,68	13.454.963,93
Fonds spéciaux	4.132.939,60	4.280.939,65
Total du passif	50.406.821,23	51.704.207,58

Le total du bilan au 31 décembre 1985 a augmenté de Fr. 1.297.386,35 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

	Comptes 1984	Comptes 1985	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	43.479,05	53.854,15	10.375,10
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	7.219.186,75	7.899.674,35	680.487,60
— Fonds de péréquation financière	658.118,—	767.931,—	109.813,—
— Taxe profes. communale	116.674,60	2.880,—	(113.794,60)
— Parts sur impôts gains immobiliers	151.885,60	208.683,—	56.797,40
— Redevances des Services industriels	324.440,90	365.013,35	40.572,45
— Fonds d'équipement communal	441.095,30	818.455,55	377.360,25
— Divers	168.971,55	165.116,55	(3.855,—)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	38.345,10	6.931,40	(31.413,70)
Police municipale, état civil	37.385,05	36.528,75	(856,30)
Travaux publics	174.537,50	161.646,05	(12.891,45)
Service social	33.903,50	34.775,60	872,10
Service du feu et de secours	264,85	694,80	429,95
Protection civile	13.167,40	17.888,45	4.721,05
	9.421.455,15	10.540.073,—	1 118.617,85
Dépenses			
Administration	2.119.153,25	2.298.917,05	179.763,80
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	697.903,45	904.487,55	206.584,10
— Autres charges fin. div.	—,—	15.000,—	15.000,—
— Amortissement de la dette communale	844.991,40	783.089,95	(61.901,45)
— Attribution au fonds de réserve	2.800.000,—	3.300.000,—	500.000,—
— Achat terrains, bâtiments, titres	37.850,—	37.850,—	—,—
— Compensation financière aux communes frontalières	33.744,—	41.164,—	7.420,—
— Contributions foncières	8.583,60	9.530,95	947,35
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	334.157,80	280.633,20	(53.524,60)
Police municipale, état civil	3.521,—	2.641,10	(879,90)
Travaux publics	1.929.096,50	2.261.697,80	332.601,30
Service social	300.116,50	332.610,30	32.493,80
Service du feu	125.326,25	114.131,75	(11.194,50)
Protection civile	116.996,65	109.653,60	(7.343,05)
	9.351.440,40	10.491.407,25	1.139.966,85
Excédent des recettes	70.014,75	48.665,75	(21.349,—)

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1985 dégage un excédent de recettes de Fr. 48.665,75 alors qu'il était de Fr. 70.014,75 au 31 décembre 1984. La diminution de Fr. 21.349,— résulte des variations suivantes par rapport à l'exercice 1984 :

Accroissement des recettes	Fr. 1.118.617,85
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 1.139.966,85
	<u>Fr. (21.349,—)</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1984, avaient été de l'ordre de Fr. 1.414.000,— pour les recettes et Fr. 1.414.300,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1985 s'est élevé à Fr. 3.300.000,— contre Fr. 2.800.000,— en 1984, soit une augmentation de Fr. 500.000,—. Elle est cependant supérieure de Fr. 1.483.900,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 680.487,60 au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les dix dernières années sont mentionnés dans les états financiers.

Il est à souligner que les bordereaux de taxation concernant la taxe professionnelle 1985 ne sont pas encore établis. Il en est de même pour ceux de l'exercice 1984.

Conclusions

A la suite de nos travaux de vérification, nous n'avons pas d'autres remarques à formuler que celles qui sont mentionnées dans le corps du présent rapport et sommes à même de constater que :

- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude;
- le bilan, le compte des variations de fortune et le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1985 figurant en annexe sont exacts;
- la comptabilité reflète bien la situation financière de la Commune au 31 décembre 1985.

Au vu de ce qui précède, nous sommes en mesure de proposer l'approbation des comptes de l'exercice 1985.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et certifions que nous l'avons établi sur la base des livres et documents qui nous ont été soumis.

Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant notre mission ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 28 avril 1986.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES
Yves Bourquin Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 5 mai 1986 après vérification des comptes de l'exercice 1985

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 5 mai 1986, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1985.

Etaient présents :

MM. Pierre Wicht, maire, Claude Ferrero et Gérard Ramseyer, conseillers administratifs;

M. Daniel Conti, président, Mmes Sylvie Genequand et Micheline Pernet, MM. Michel Courtois, Bernard Levrat, Pierre Meyll, Pierre-Yves Schmutz et René Schneckeburger, conseillers municipaux;

MM. Yves Bourquin, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire général, et Eric Forestier, responsable de la comptabilité.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 9.077.000,—	Fr. 10.540.073,—
Aux dépenses	Fr. 9.077.000,—	Fr. 10.491.407,25
laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 48.665,75 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.		
Une attribution au fonds de réserve de Fr. 3.300.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.		
La plus-value des recettes se monte à Fr. 1.463.073,—.		
Le bilan au 31 décembre 1985 comporte un actif de		Fr. 51.704.207,58
un passif de		Fr. 38.249.243,65
laissant apparaître un capital communal de		Fr. 13.454.963,93
La dette communale s'élève à		Fr. 16.011.630,15

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances, par 4 voix contre 2 et 2 abstentions, est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif.

La commission remercie la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales pour son rapport très détaillé qui facilite son travail de vérification.

En outre, après avoir étudié la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 3.300.000,— de la façon suivante :

- Fr. 30.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 3.270.000,— au fonds de réserve générale.

Le rapporteur : René SCHNECKENBURGER

Séance du Conseil municipal du 12 mai 1986
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1985,
- Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 28 avril 1986, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1985,
- Vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 1986,

d é c i d e :

Par 11 voix contre 4 et 6 abstentions :

1. Les comptes de l'exercice 1985, avec :

aux recettes	Fr. 10.540.073,—
aux dépenses	Fr. 10.491.407,25
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 48.665,75</u>

sont adoptés.

A ce sujet, le Conseil municipal regrette le retard intervenu dans la perception de la taxe professionnelle et prend acte des mesures prises pour y remédier.

- 2. De répartir l'attribution de Fr. 3.300.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :
 - au fonds de décoration Fr. 30.000,—
 - de laisser à la réserve générale Fr. 3.270.000,—
- 3. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion.

Certifié conforme au procès-verbal :

Michel COURTOIS
Président du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonnage. — Maître ramonneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : Mme Gerber, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mlle Maréchal, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Chapuis, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury I : Mme De Anna, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Montfleury II : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 47 21.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.

Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauvigny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs	Mme Ruth Lanzoni	55 43 54
Sapeurs-pompiers	Cap. Gilbert Alessi	55 16 53
Sauvetage du Léman	M. Christian Steigmeier	69 14 92

De quartiers et autres

Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	55 12 36
Cité Choiseul	M. Pierre Wasser	55 43 71
Le Domaine	M. Michel Jaeggle	55 26 17
Montfleury	M. Georges-Alain Vuille	55 57 03
Pont-Céard 11-13-15	M. Léonard Pouilly	55 11 53
Richelien	M. Daniel Meylan	55 35 92
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	55 36 25
Commerçants et artisans de Versoix	M. Norbert Dunand	55 13 96

Jeunesse

Association « Le Rado » (12-18 ans)	M. Michel Jaeggle	55 26 17
Club « La Fosse » (plus de 15 ans)	M. Patrick Piguet	55 44 62
Groupe scout de Saint-Loup	M. Seth Van Beek	74 23 84
Scouts d'Europe	Mlle Nicole Seyfried	55 40 28
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	Mme Renate Azoo	55 44 61
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M. Francis Snoeckx	55 23 90

Culture et loisirs

Alroma (théâtre)	M. Serge Alessi	55 51 16
Amis de la Musique Municipale	M. Jean Forestier	55 15 93
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	55 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	55 21 69
Costumes genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Dames paysannes	Mme Lily Serex	55 17 14
Echecs	Mme Claire Streng	74 22 10
Versoix Model-Club	M. Marc Meier	74 13 86
Musique Municipale	M. Jean-Paul Amiet	55 29 67
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schricker	55 28 67
Portugais de Versoix	M. Cesar Dias	55 10 46
Traîne-matin de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	33 52 67

Sports

Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Basket-Club	M. Jacques Gander	55 20 11
Cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Club nautique	M. Michel Armagagnan	55 35 00
Courses de lévriers	Mme Maguy Charles	48 10 70
Football-Club	M. Raymond Lacroix	55 24 28
Gymnastique (SFG)	M. Claude Genequand	55 20 18
Gymnastique-Dames	Mme Monique Escoffey	55 25 51
Judo-Club	M. Robert Cuénod	92 20 95
Quilles	M. Ernest Messerli	93 15 34
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Tennis-Club	M. René Schneckenburger	55 31 95
Tennis de table	M. Philippe Reday	55 37 56
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18